

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 30 août 2011



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 août 2011

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 30 août 2011, à 18 h et à 20 h

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire

Ordre du jour	70
Séance	77
Communication	
Absence de M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, du 26 août 2011...	77
Prestation de serment de M^{mes} Marlène Bérard (PLR) et Thérèse de Meuron (PLR), et de MM. Gilles Meystre (PLR), Fabrice Moscheni (UDC) et Charles-Denis Perrin (PLR)	77
Communications	
Transmission des pouvoirs – Remise des archives	78
Explication du fonctionnement du système de carte aux nouveaux conseillers	79
Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N° 2011/10 et N° 2011/29 ...	80
Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) – tenue d'un Info-marché du Nord lausannois le 3 septembre 2011	81
Réponse de la Municipalité à la question N° 91 de M. Pierre Santschi – Tourisme lausannois, desserte des postes de police et cartes de parking à gratter	82
Résolution déposée par M. Yves-André Cavin suite à la réponse municipale à son interpellation urgente – Intervention du SDIS de Cheseaux sur le territoire des Vernand.....	85
Parcelle 3201 – Construction d'un nouveau réservoir au Calvaire – Ouverture d'un compte d'attente.....	85
Ouverture d'un compte d'attente de 200 000 francs en vue de l'étude destinée à la réalisation de l'extension du collège de Vers-chez-les-Blanc.	86
Pérennisation du poste de médiateur sportif.....	87
Organisation de la Municipalité.....	88
Fédération internationale de gymnastique – Cession à l'European Athletic Association de 50 % de la parcelle N° 20278 achetée à la Commune de Lausanne en 2009	90
Résolution de M ^{me} Rebecca Ruiz du 12 avril 2011 suite à la réponse à son interpellation – Société Alpiq : quel financement des partis politiques ?.....	91
Correctif de l'organisation de la Municipalité.....	91
Assemblée générale de Lausanne-Région	94
Organisation de la Commission permanente des finances.....	95
Organisation de la Commission permanente de gestion.....	95

Communications – Dépôts

Postulat de M. Jean-Charles Bettens : « Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre »	96
Postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit ».....	96
Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! ».....	97
Question écrite de M. Julien Sansonnens : « EMS de Bois-Gentil : nuisances sonores au petit matin »	97
Interpellation de M. Daniel Bürgin : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! »	97
Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Financement de campagnes de votations ; la Municipalité tape une nouvelle fois dans les caisses de la Ville ! »	97
Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Les surfaces de Métamorphose seront-elles vraiment attribuées de manière équitable-transparente et en n'autorisant pas la spéculation ? »	97

Communication

Demande d'urgence pour la séance du 27 septembre – Préavis 2011/19	98
Election d'un membre PLR à la Commission permanente de politique régionale	98
Election d'un membre UDC à la Commission permanente de politique régionale	98
Questions orales.....	99
Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne	
Préavis N° 2011/10 du 2 février 2011	105
Rapport.....	107
Discussion	108
Collège secondaire de Boissonnet – Infiltrations d'eau	
Demande d'un crédit d'ouvrage	
Préavis N° 2011/29 du 4 mai 2011	108
Rapport.....	115
Discussion	117
Postulat de M^{me} Magali Zuercher demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement	
Développement polycopié	119
Discussion	120
Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! »	
Développement polycopié	120
Discussion	120

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation »

Développement polycopié 122

Discussion 124

Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud-Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires

Développement polycopié 125

Discussion 125

Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin : « Les surfaces de Métamorphose seront-elles vraiment attribuées de manière équitable-transparente et en n'autorisant pas la spéculation ? »

Développement polycopié 126

Réponse de la Municipalité..... 127

Discussion 130

Annexe: Liste des membres du Conseil communal - Législature 2011-2016..... 134

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment de M^{mes} Marlène Bérard (PLR) et Thérèse de Meuron (PLR), et de MM. Gilles Meystre (PLR), Fabrice Moscheni (UDC), Charles-Denis Perrin (PLR).
2. Communications.
3. Election d'un membre PLR à la Commission permanente de politique régionale.
4. Election d'un membre UDC à la Commission permanente de politique régionale.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R86. *Motion de M. Gilles Meystre* : « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.
- R97. *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts* : « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés » (SSE). ANDRE GEBHARDT.
- R98. *Préavis N° 2010/49* : Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.
- R99. *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future "olympiade" des Jeux Olympiques de la Jeunesse » (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.
- R100. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » (CLP). MAGALI ZUERCHER.
- R103. *Rapport-préavis N° 2010/32* : Réponse à une motion et quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.
- R104. *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts* : « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés » (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R105. *Préavis N° 2010/52* : Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.
- R106. *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos » (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.
- R107. *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts* : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » (AGF, SSE). MARIA VELASCO.
- R109. *Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts (2041 sign.)* : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) ». (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

- R112. *Préavis N° 2011/05* : Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.
- R117. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne » (SPS, SSE). ALBERT GRAF.
- R118. *Pétition de M^{me} Caroline Firmann-Gaulis, du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (374 sign.)* pour la protection de « La Chablière » à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (NKIKO NSENGIMANA)
- R120. *Rapport-préavis N° 2010/55* : Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (rapport de majorité); JACQUES-ETIENNE RASTORFER (rapport de minorité).
- R122. *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts* : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville » (SPS). ISABELLE MAYOR.
- R123. *Postulat de M^{me} Isabelle Truan* : « Pour une insertion significative du logement au Flon » (Trx). ULRICH DOEPPER.
- R124. *Motion de M. Jean Tschopp* : « Dimanche sur les quais » (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.
- R12. *Postulat de M^{me} Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire » (EJE). MARLENE BERARD.
- R128. *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.
- R129. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes » (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R135. *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.
- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER. (*Reprise de la discussion.*)
- R137. *Postulat de M. Philippe Clivaz* : « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CLP). THERESE DE MEURON.
- R138. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l'exemple ! » (AGF). MARLENE BERARD.
- R139. *Préavis N° 2011/10* : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne. (AGF, SI). FABRICE GHELFI.
- R141. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor* : « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJE, AGF). SUSANA CARREIRA.

- R1. *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux ». (SPS) ; *pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne. » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R2. *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R3. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « LACI "mesure sparadrap" 1 : premier emploi » (AGF). CLAUDE METTRAUX.
- R4. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne » (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.
- R5. *Rapport-préavis N° 2011/13* : Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLENE BERARD.
- R6. *Préavis N° 2011/17* : Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du Corps de police. (SPS). JEAN TSCHOPP.
- R7. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles. (Trx). VINCENT ROSSI.
- R8. *a. Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann* : « Du miel labellisé "capitale olympique" » (CLP, SSE) ;
b. Motion de M^{me} Graziella Schaller : « Des toits publics pour "Le miel des toits de Lausanne" ». (CLP). MANUELA MARTI.
- R9. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote "Mentorat Emploi Migrants" de l'EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l'insertion professionnelle des migrantes et migrants. » (SSE, AGF). MARIA VELASCO.
- R10. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne » (CLP). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade » (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R12. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » (CLP). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux » (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R14. *Préavis N° 2011/29* : Collège secondaire de Boissonnet – Infiltrations d'eau. Demande d'un crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI49. *Postulat de M. Florian Ruf*: « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI50. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI51. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI52. *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts*: « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI53. *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: « Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne ? » (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.
- INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: « Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama ? » (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.
- INT37. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: « Pour quand la sécurité à Chauderon ? » (6^e/23.11.10) [SPS/2.3.11]. DISCUSSION.
- INT40. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: « Une antichambre au local d'injection ? » (10^e/1.2.11) [SSE/23.3.11]. DISCUSSION.
- INT43. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville ! » (11^e/15.2.11) [CLP/20.4.11]. DISCUSSION.
- INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu ! » (11^e/15.2.11) [AGF/20.4.11]. DISCUSSION.
- INT1. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements » (15^e/12.4.11) [SPS/18.7.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 13.9 (18 h et 20 h 30), 27.9 (18 h et 20 h 30), 11.10 (18 h et 20 h 30), 8.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30) et 7.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE**I. RAPPORTS**

- R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz pour une réduction des déchets ménagers à la source.* (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (AXEL MARION, PRESIDENT).
- 2.3.10 *a. Motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, St-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville.* (SPS) ;
(31.8.10) b. Rapport-préavis N° 2010/29: Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANCOISE LONGCHAMP, présidente ; PHILIPPE MIVELAZ (rapport de majorité) ; GILLES MEYSTRE (rapport de minorité).
- 15.6.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances : « Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal »* (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.
- 12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être »* (CLP). YVES-ANDRE CAVIN.
- 12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! ».* (SI). THOMAS SCHLACHTER.
- 18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! »* (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 15.3.11 *Postulat de M. David Payot et consorts : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! »* (AGF). ELISABETH WERMELINGER.
- 29.3.11 *Préavis N° 2011/15 : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape).* (Trx). GILLES MEYSTRE.
- 29.3.11 *Préavis N° 2011/19 : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.* (Trx, CLP). JEAN-FRANCOIS CACHIN (rapport de majorité), JEAN-MICHEL DOLIVO (rapport de minorité).
- 10.5.11 *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières »* (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- 10.5.11 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle »* (SSE). ISABELLE MAYOR.
- 10.5.11 *Préavis N° 2011/24 : Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6. Constitution d'un droit de superficie. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un financement du Fonds communal pour*

le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique. Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. (CLP, SI, EJE). GUY GAUDARD.

- 24.5.11 *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon. (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CLP, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- 24.5.11 *Préavis N° 2011/26* : Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 31.5.11 *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AGF). XAVIER DE HALLER.
- 31.5.11 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) » (AGF). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 31.5.11 *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises » (EJE). CLAUDE GRIN.
- 31.5.11 *Préavis N° 2011/30* : Parcelle N° 20349 à l'avenue de Valmont. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Grisoni-Zaugg S.A. et Boas Immobilier S.A. pour la construction d'un écomusée (AquaEcopôle) et d'un bâtiment commercial. (CLP, Trx). MATHIEU BLANC.
- 20.6.11 *Motion de M^{me} Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Rapport-préavis N° 2011/32* : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). Réponse aux postulats de M^{me} Florence Germond « Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos » et de MM. Jacques Pernet et Jean-Pierre Bébox « Pour une boucle au centre-ville ? ». (Trx, SI, SSE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 30.8.11 *Motion de M. Roland Ostermann et consorts* : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? » (CLP). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Rapport-préavis N° 2011/34* : Aménagement de la place de la Sallaz. Crédit d'investissement. Réponse à deux observations et six oppositions déposées pendant l'enquête publique. Réponse aux résolutions du Conseil communal concernant la route de contournement de la Sallaz (conclusions 7bis, 7ter et 7quater du rapport-préavis N° 2005/83 du 24 novembre 2005). (Trx, SSE, SI). CLAUDE BONNARD.
- 30.8.11 *Préavis N° 2011/35* : Plan partiel d'affectation « Jumelles – Bel-Air » concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la place Bel-Air, les escaliers de Bel-Air, la rue de Genève et la parcelle N° 458. Addenda au plan partiel d'affectation N° 635 du 10 juin 1988. Convention avec vente, avec Genevoise compagnie immobilière SA. (Trx, CLP). PHILIPPE CLIVAZ.
- 30.8.11 *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien » (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet » (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, SSE]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AGF]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AGF]. DISCUSSION.
- 31.5.11 *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » (18^e/31.5.11) [EJE]. DISCUSSION.

Séance

Membres absents excusés : M^{me} et MM. Christelle Allaz, de Haller Xavier, Henri Klunge, Pierre Oberson, Florian Ruf.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Marc-Olivier Buffat, Pierre-Antoine Hildbrand, Rebecca Ruiz, Sandrine Schlienger.

Membres présents 91

Membres absents excusés 5

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Nous avons le quorum. J'espère que la pause estivale vous a été profitable et que nous serons à même de travailler dans une ambiance favorable au développement de nos dossiers.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Ce soir, nous avons une séance courte de deux heures au maximum étant donné que, dès 20 h, vous êtes invités à la réception marquant le début de l'année présidentielle de votre serviteur.

Communication

Absence de M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, du 26 août 2011

Le président : – Je me dois tout d'abord d'excuser M. Olivier Français, municipal, qui nous a fait part de son absence ce soir :

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Me trouvant en déplacement à l'étranger la semaine prochaine, je vous informe qu'il me sera impossible de prendre part à la séance du Conseil communal mardi 30 août prochain. Vous voudrez bien m'excuser.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le directeur des travaux : *Olivier Français*

Prestation de serment de M^{mes} Marlène Bérard (PLR) et Thérèse de Meuron (PLR), et de MM. Gilles Meystre (PLR), Fabrice Moscheni (UDC) et Charles-Denis Perrin (PLR)

Le président : – Je vous propose de débiter avec les opérations préliminaires, soit le point A. 1. Prestations de serment de M^{mes} Marlène Bérard et Thérèse de Meuron, et de MM. Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Charles-Denis Perrin. Je prie l'assemblée de se lever et j'invite les huissiers à venir devant le pupitre avec les nouveaux membres.

Entrée des huissiers accompagnés des nouveaux membres.

Le président : – Nous allons procéder à la prestation de serment. Mais, tout d'abord, j'invite le public à se lever. (*Le public se lève.*)

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer (article 22 LC). »

Je vous prie de lever la main droite et de dire « je le promets ».

A l'appel de son nom, chacun répond « je le promets ».

Le président : – Vous avez reçu le procès-verbal de votre élection par la poste. Je vous prie d'aller vous asseoir.

Avant de passer aux communications, je salue parmi nous les anciens présidents de ce Conseil, qui se sont retrouvés tout à l'heure dans le cadre de leur amicale. Nous leur souhaitons la bienvenue et les invitons à se joindre à nous pour la réception tout à l'heure.

Communication

Transmission des pouvoirs – Remise des archives

Le secrétaire donne lecture du document suivant :

Ce jour, mardi cinq juillet deux mille onze à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2010-2011 et 2011-2012 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 54 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2010-2011 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 54 (législature 2006-2011), et déposés aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2006, reliés par législatures jusqu'au N° 53, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2010-2011 :

Le président :	Roland RAPAZ
Le 1 ^{er} vice-président :	Claude-Alain VOIBLET
La 2 ^e vice-présidente :	Marlène VOUTAT
Les scrutatrices :	Nicole GRABER
	Adozinda DA SILVA

Les scrutateurs suppléants : Jacques-Etienne RASTORFER

Jacques PERNET

Le secrétaire *ad intérim* : Frédéric TETAZ

Pour le Bureau de l'an 2011-2012 :

Le président : Claude-Alain VOIBLET

La 1^{re} vice-présidente : Janine RESPLENDINO

La 2^e vice-présidente : Natacha LITZISTORF SPINA

Le scrutateur : André GEBHARDT

La scrutatrice : Elisabeth WERMELINGER

Les scrutateurs suppléants : Olivier FALLER

Jacques PERNET

Le secrétaire : Frédéric TETAZ

Communication

Explication du fonctionnement du système de carte aux nouveaux conseillers

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Certains d'entre vous ont reçu un courrier électronique vous demandant de bien vouloir changer votre carte. Ceux qui ne l'auraient pas fait à l'entrée de la salle du Conseil auprès des huissiers peuvent venir vers moi tout à l'heure pour récupérer la carte qui doit être remplacée.

Tout d'abord, il faut vérifier que l'on utilise bien la bonne carte, ceci pour les députés qui ont une carte similaire pour le Grand Conseil. Pour savoir si la carte est la bonne, il faut vérifier que la lumière verte à gauche du lecteur de carte s'allume lorsqu'elle est insérée. Si elle ne s'allume pas, soit elle n'est pas dans le bon sens, soit elle n'est pas au fond du lecteur.

Il est impératif d'utiliser la carte de vote. Si vous oubliez votre carte chez vous, s'il vous plaît, demandez aux huissiers une carte de remplacement en début de séance. La carte permet de faire le contrôle des présences et donc de payer les jetons de présence. Durant la première demi-heure de séance, le système contrôle les cartes présentes ; comme il ne fonctionne pas comme une timbreuse, il faut laisser votre carte dans le lecteur durant ce laps de temps. Elle permet d'identifier le nom des personnes qui demandent la parole, ainsi que l'étiquetage automatique des intervenants sur l'enregistrement numérique ; elle permet de voter et de comptabiliser les voix lors des votes électroniques. La carte est du même type que les cartes bancaires traditionnelles : elle ne doit pas être pliée ou mise dans un environnement magnétique. Il est possible qu'une carte devienne défectueuse. Dans ce cas, merci de vous adresser au Secrétariat du Conseil : nous vous la changerons.

En ce qui concerne les demandes de parole, il faut appuyer une fois sur le gros bouton rouge nommé « micro » ; le voyant lumineux vert indique que la demande a été

enregistrée. Il n'est pas possible d'annuler une demande de parole ; il faut attendre que le président vous passe la parole et lui indiquer que vous y renoncez. Le président distribue les tours de parole ; lorsqu'il vous invite à prendre la parole, un voyant rouge s'allume, ainsi que le pourtour du micro. Il ne faut pas appuyer sur le bouton rouge pendant que vous parlez sous peine de bloquer le micro. Parlez assez près du micro, qui est dirigé vers la bouche, sinon vous ne serez pas entendu sur les enceintes acoustiques, ni à la télévision, ni sur l'enregistrement audio de la séance. Et il ne faut pas bouger le col du micro, car cela s'entend.

Concernant le vote électronique, le titre de l'objet est en général affiché à l'écran. Le président donne les consignes pratiques de vote. Lorsque le président indique que le vote est ouvert, appuyer sur le bouton vert pour oui, sur le rouge pour non et sur le blanc pour vous abstenir. Les termes sont indiqués sur la console de vote. Il est possible de modifier votre vote durant le décompte ; pour cela, il suffit d'appuyer sur le bouton désiré. Les résultats s'affichent à l'écran et la répartition des voix sur la représentation synoptique de la salle. En cas d'égalité, le président indique oralement son vote pour départager les votants. Le vote du président n'est pas affiché à l'écran, mais il est notifié par le secrétaire dans le procès-verbal de la séance.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les préavis N° 2011/10 et N° 2011/29

Lausanne, le 26 août 2011

Monsieur le Président,

Après examen de l'ordre du jour de la 2^e séance du Conseil communal et des objets en suspens, la Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes :

R139 Préavis N° 2011/10 : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne.

Motif : nécessité de régulariser sans attendre le dépassement du crédit octroyé pour le financement du projet de *Portail clients des Services industriels*.

R14 Préavis N° 2011/29 : Collège secondaire de Boissonnet – Infiltrations d'eau. Demande d'un crédit d'ouvrage.

Motif : pouvoir procéder dès que possible à la réfection complète de l'étanchéité du complexe scolaire de Boissonnet ; tant au niveau des soubassements qu'à celui des toitures, compte tenu de la dégradation de ces structures.

La Municipalité saisit l'occasion de ce courrier pour vous adresser d'ores et déjà deux demandes d'urgence pour *la séance du 13 septembre 2011*, soit :

R112 Préavis N° 2011/05 : Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403.

Motif : la radiation du plan doit permettre d'adapter la capacité constructive dans la zone concernée. Plusieurs demandes de permis de construire sont en attente de l'adoption du préavis, et de fait plusieurs projets de constructions sont actuellement bloqués.

R6 Préavis N° 2011/17 : Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du Corps de police.

Motif : engagement de l'effectif nécessaire du personnel au Corps de police afin de garantir la continuité et la pérennité de la démarche éthique.

Par ailleurs, afin de permettre aux groupes de se préparer, et compte tenu de l'agenda politique dans le cas où un référendum spontané devait être décidé par le Conseil, la Municipalité vous demande de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la *séance du 27 septembre 2011* le **Préavis 2011/19 : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.**

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) – tenue d'un Info-marché du Nord lausannois le 3 septembre 2011

Le SDNL, entre villes et campagnes

Info-marché du Nord lausannois, le 3 septembre 2011 de 9 h à 13 h, à l'aéroport de la Blécherette

Une exposition sur 12 stands pour vous présenter l'évolution des projets :

- L'agriculture dans notre région ;
- L'urbanisation dans le Nord lausannois ;
- L'accessibilité de notre région, en train, en bus, à bicyclette ou en voiture ;
- Le LEB dès 2012 ;
- Un métro du Flon à la Blécherette ;
- La préservation de la nature et de nos paysages ;
- *Métamorphose Nord.*

En parallèle, l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), Lausanne (SDCL), l'Ouest lausannois (SDOL), l'Est lausannois (SDEL) et la Région Morges (SDRM) se présenteront.

Conférence à 11 h

par M. Jacques Menthonnex, chef de section au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), qui nous parlera des nouvelles perspectives démographiques vaudoises 2010-2040.

Concours de l'Info-marché

Cette année, en répondant à nos questions, vous aurez la possibilité de gagner de magnifiques produits de la ferme.

L'exposition se tiendra dans l'ancien hangar à avions. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au moyen des transports publics, le parking du Service des automobiles est à disposition (suivre la signalisation).

Pour plus d'information : www.sdnl.ch

Communication

Réponse de la Municipalité à la question N° 91 de M. Pierre Santschi – Tourisme lausannois, desserte des postes de police et cartes de parking à gratter

Lausanne, le 17 juin 2011

Le samedi 18 décembre 2010, entre 12 h 15 et 12 h 45, j'ai tenté de me procurer des cartes de parking à gratter, pour pouvoir en munir pour son séjour un visiteur de Lausanne, venu de France en voiture, et qui devait loger chez moi.

Or le poste de police de la place de l'Europe, pourtant muni d'une pancarte le prétendant ouvert de 10 h à 17 h était fermé sans explication visible. En plus, le téléphone attendant n'y fonctionnait pas.

Le poste d'information de la Palud était fermé conformément à l'horaire affiché, ainsi que celui du bas de la rue de la Mercerie. Là, cependant, le téléphone attendant fonctionnait, et m'a permis d'atteindre la centrale de police.

Fort poliment, la préposée m'a indiqué que ces postes de police étaient fermés à cause de « nombreuses » manifestations. A ma demande de savoir où l'on pouvait trouver des cartes de parking, elle m'a répondu que seul l'Hôtel de police à St-Martin était présentement ouvert, et qu'il ne tenait pas de telles cartes !!!

Devant ces événements, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Une telle accumulation de dysfonctionnements est-elle circonstancielle ou courante ?*
- 2) Quelle est la politique d'information quant à l'annonce des fermetures de postes de police pendant les moments où ils sont censés être ouverts ?*
- 3) Comment se fait-il que, pour une Municipalité prétendant que Lausanne est une ville d'accueil (« Par ce moyen, la Municipalité entend leur faciliter la vie » – extrait du site internet de la Ville), de telles cartes de parking ne soient pas diffusées dans TOUS les postes de police, et notamment à l'Hôtel de police ?*
- 4) Ne serait-il pas cohérent avec cette proclamation touristique que de mettre ces cartes à gratter à disposition dans des lieux ouverts reconnaissables aisément pour des visiteurs, et qui ne soient pas seulement des postes de police ?*
- 5) Indépendamment de l'affaire des cartes à gratter, ne conviendrait-il pas qu'au moins un poste de police du centre-ville soit ouvert durant les heures touristiques (et notamment durant les heures de marchés, qui sont l'un des attraits touristiques de Lausanne) ?*

Réponse de la Municipalité

L'ouverture régulière et la plus large possible des postes de police est importante pour la Ville de Lausanne. Non seulement elle permet d'apporter une réponse adéquate et rapide à tout citoyen, mais elle tend aussi à diminuer le sentiment d'insécurité. Le Corps de police veille ainsi à maintenir, autant que faire se peut, les postes de police ouverts, selon les horaires affichés, afin d'offrir les services usuels que chacun peut attendre.

Il arrive que le téléphone extérieur d'un poste de police subisse, comme d'autres éléments du matériel urbain d'ailleurs, des déprédations qui le rendent inutilisable. Une telle avarie doit alors être détectée rapidement et il doit y être remédié à bref délai, afin que la population n'en pâtisse pas. Si la réparation ne peut intervenir dans un laps de temps très court, une information, placée judicieusement, doit signaler au public non seulement cet état de fait, mais aussi la solution transitoire mise à disposition.

Toutefois, les nombreuses problématiques auxquelles le Corps de police est confronté ont parfois des incidences sur son organisation, donc sur la réponse donnée au public. Une manifestation de grande envergure, par exemple, nécessite l'engagement d'un dispositif particulier qui doit pouvoir compter, outre sur le personnel disponible en congé, sur celui en service, où qu'il soit. Le regroupement de ces forces ne peut parfois avoir lieu que par le renoncement temporaire à certaines tâches, comme l'accueil de la population dans un poste de quartier, tout en assurant globalement et en tout temps la réponse aux sollicitations d'urgence. A l'évidence, concilier ces diverses missions, particulières ou courantes, urgentes ou non, n'est pas chose aisée. Le Corps de police, conscient de ces difficultés, essaie constamment d'en atténuer les effets négatifs. Nonobstant ces contraintes, il étudie en permanence les possibilités d'amélioration de ses très nombreuses prestations, pour contribuer à faire de Lausanne une ville accueillante, agréable et sûre.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées.

1) Une telle accumulation de dysfonctionnements est-elle circonstancielle ou courante ?

Samedi 18 décembre 2010, quatre manifestations étaient programmées au centre-ville, nécessitant l'engagement de nombreux policiers, afin de faire face aux éventuels débordements et d'en limiter les conséquences. Le service a donc été modifié pour l'ensemble du personnel des postes de quartier. Ces policiers ont non seulement été engagés dans ces dispositifs, mais aussi pour renforcer Police-secours, afin de garantir une réponse opérationnelle à toute sollicitation hors de ces manifestations.

S'agissant du poste de quartier du Flon, une affichette a été posée ce jour-là sur la porte, à gauche du panneau renseignant sur l'horaire normal d'ouverture, indiquant que la réception ne serait ouverte exceptionnellement que dès 14 h.

Quant au téléphone extérieur, changé dernièrement, suite à un acte de vandalisme, il était en panne suite à une erreur de l'entreprise mandatée, qui a dû commander un nouvel appareil en Allemagne. Effectivement, une mention « hors service » aurait pu y être apposée. A ce jour, cet appareil est à nouveau opérationnel. Depuis cet incident, le personnel de chaque poste de police contrôle le bon fonctionnement des appareils extérieurs en prenant son service.

2) Quelle est la politique d'information quant à l'annonce des fermetures de postes de police pendant les moments où ils sont censés être ouverts ?

Les fermetures programmées des postes de police font l'objet d'une information à la centrale d'alarme et d'engagement (CAE). Le Service Info Cité, sis à la Palud, est également averti, afin qu'il puisse orienter judicieusement les citoyens. En cas d'intervention, le personnel devant quitter un poste de police s'annonce à la CAE. L'heure de retour n'est jamais mentionnée, car elle n'est, le plus souvent, pas connue à l'avance. Le téléphone du poste est dévié, généralement vers la CAE.

Les postes de police de la Pontaise, de Cour, de la Sallaz, de Chailly et d'Ouchy sont occupés par deux policiers, qui assurent une couverture horaire élargie. Toutefois, lors des périodes de vacances, le seul policier présent ne pouvant assurer que son horaire, des affichettes placardées à l'extérieur du poste indiquent les heures d'ouverture restreintes.

3) *Comment se fait-il que, pour une Municipalité prétendant que Lausanne est une ville d'accueil (« Par ce moyen, la Municipalité entend leur faciliter la vie », extrait du site internet de la Ville), de telles cartes de parking ne soient pas diffusées dans TOUS les postes de police, et notamment à l'Hôtel de police ?*

Les cartes à gratter sont disponibles dans tous les postes de police, ainsi qu'à la structure administrative des postes de quartier. Seuls le bureau des objets trouvés, ainsi que la réception de l'Hôtel de police ne disposent pas de cartes à gratter. En effet, celles-ci sont distribuées par la réception de l'Office du stationnement, sis à la rue St-Martin 31, soit dans le prolongement de l'Hôtel de police. Quant à la réception de ce dernier, elle est déjà très souvent saturée par les très nombreuses sollicitations auxquelles elle doit répondre. De plus, la gestion de ces cartes et de l'argent encaissé demande un suivi rigoureux, difficilement conciliable avec le fonctionnement actuel de cette réception, qui s'appuie sur du personnel en rotation, changeant toutes les heures.

4) *Ne serait-il pas cohérent avec cette proclamation touristique que de mettre ces cartes à gratter à disposition dans des lieux ouverts reconnaissables aisément pour des visiteurs, et qui ne soient pas seulement des postes de police ?*

Le fait que les cartes à gratter ne soient vendues qu'aux endroits précédemment cités permet principalement d'avoir une vue d'ensemble et de contrôler que les demandeurs sont en droit d'en bénéficier. Ces derniers sont les résidents lausannois, qui peuvent en acquérir pour leurs visiteurs, les entreprises (dépanneurs, véhicules ateliers, déménagements tardifs, voyageurs de commerce ou encore les marchés occasionnels), ainsi que certains touristes de passage à Lausanne pour de très courtes périodes.

Il ne s'agit donc pas simplement de vendre des cartes à gratter, mais d'en faire bénéficier les bonnes personnes, après les contrôles d'usage. Ainsi, il paraît tout à fait légitime que cette mission incombe aux services de police, qui sont les plus aptes à pouvoir garantir le respect des directives applicables.

5) *Indépendamment de l'affaire des cartes à gratter, ne conviendrait-il pas qu'au moins un poste de police du centre-ville soit ouvert durant les heures touristiques (et notamment durant les heures de marchés, qui sont l'un des attraits touristiques de Lausanne) ?*

Les postes de police du centre (Flon et structure administrative) sont ouverts durant ces heures, sauf en cas d'événements spéciaux, comme mentionné dans la réponse à la première question. Il est également utile de préciser que le poste de police du Flon est ouvert le samedi de 10 h à 17 h 30. Quant à la réception de la structure administrative, elle est opérationnelle de 08 h à 12 h. L'Hôtel de police, quant à lui, offre la possibilité d'accueillir les habitants lausannois et les hôtes de passage à la réception 24h/24, sans vente de cartes à gratter toutefois.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Résolution déposée par M. Yves-André Cavin suite à la réponse municipale à son interpellation urgente – Intervention du SDIS de Cheseaux sur le territoire des Vernand

Lausanne, le 17 juin 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 23 novembre 2010, les membres de votre Conseil ont adopté la résolution de M. Yves-André Cavin, demandant que la Municipalité *respecte les conventions de collaboration conclues avec d'autres communes dans le cadre de la défense incendie des quartiers forains et de l'engagement du détachement DAP lors de chaque intervention.*

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que l'établissement de conventions de collaboration, mettant en commun les ressources de plusieurs corps de sapeurs-pompier communaux, est consécutif à la réorganisation, portant le nom de Services de défense incendie et secours Evolution (SDIS Evolution), voulue par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). A noter qu'à ce jour, des conventions de ce type sont également en vigueur pour les autres zones foraines, telles que celle du Haut-Talent, comprenant Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Montheron, ainsi que celle regroupant Epalinges, Savigny et Vers-chez-les-Blanc.

Lors d'interventions dans ces zones foraines, le corps de sapeurs-pompier professionnels de la Ville de Lausanne est alarmé, selon des critères précis fixés par l'ECA, en même temps que les sapeurs-pompier des détachements de premiers secours (DPS), par le centre de traitement des alarmes de Pully (CTA, propriété de l'ECA). A ce moment-là, le corps de sapeurs-pompier professionnels se déplace avec une échelle automobile.

Sur la base de ce qui précède, il apparaît clairement que la Municipalité a, jusqu'à ce jour, vu le mode d'engagement du corps des sapeurs-pompier professionnels, respecté rigoureusement les conventions de collaboration en vigueur avec les collectivités concernées. S'agissant des interventions futures, la Municipalité continuera, pour la part qui lui incombe, à veiller au strict respect desdites conventions, étant entendu que les alarmes, ainsi que les moyens à engager restent de la compétence unique de l'ECA, principalement du CTA de Pully.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Parcelle 3201 – Construction d'un nouveau réservoir au Calvaire – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 17 juin 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Sise à l'angle du chemin des Falaises et de la rue du Bugnon, la parcelle N° 3201, propriété de la Commune de Lausanne, est affectée en zone d'équipements sportifs et

de loisirs de plein air selon le PGA. Sous la villa et les deux courts de tennis existants sont érigés deux réservoirs alimentés par les sources du Pays d'Enhaut, raisons pour lesquelles cette parcelle est gérée conjointement par eauservice et le service des sports.

Le premier réservoir construit en 1868 est composé de 2 cuves de 1700 m³ et n'est plus que partiellement exploité. Le second datant de 1924 est composé de 3 cuves de 4000 m³. L'ensemble de ces équipements ainsi que la station de pompage sont vétustes et nécessitent une démolition et une reconstruction complète. Après analyse, il s'avère que la gestion de l'installation serait optimale avec 3 cuves de 3000 m³.

L'important chantier qu'engendreront ces travaux et le coût qui leur sont imputés ont incité la Municipalité à évaluer le potentiel constructible sur ce site extrêmement bien desservi en transport public, puisque situé en face de l'arrêt CHUV du m2, afin de financer tout ou partie des nouvelles installations. Sachant que la parcelle couvre 5800 m², ce potentiel pourrait être de l'ordre de 12 000 à 15 000 m² de surface brute de plancher (SBP) en lui accordant un coefficient d'utilisation du sol (CUS) situé entre 2 et 2,6.

Afin d'entreprendre une procédure de changement d'affectation selon un projet concret, il est proposé :

- d'organiser un concours d'architecture. Une fois l'ensemble des éléments structurant définis et pendant la phase de développement du projet, le nouveau réservoir pourrait être réalisé avant l'approbation du PPA, s'agissant d'un ouvrage d'utilité publique autorisé dans la zone actuellement en vigueur.

L'organisation du concours d'architecture, les frais du jury et l'attribution de prix et d'éventuelles mentions ont été estimés à Fr. 350 000.– pour un ordre de grandeur des constructions de Fr. 40 000 000.–.

Dans sa séance du 22 décembre 2010, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 350 000.–. Ce montant sera balancé sous forme d'une demande de crédit d'études dans le préavis d'adoption par le Conseil communal du PPA du « Réservoir du Calvaire ». Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances du Conseil communal, qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 7 février 2011.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente de 200 000 francs en vue de l'étude destinée à la réalisation de l'extension du collège de Vers-chez-les-Blanc.

Lausanne, le 17 juin 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de l'élaboration du projet de construction d'un nouveau collège à Vers-chez-les-Blanc, une étude prospective avait été réalisée pour déterminer le nombre de classes nécessaires à court et à moyen terme pour scolariser les élèves des hameaux des Râpes.

Cette étude montrait qu'une capacité totale de 8 classes, y compris les deux classes enfantines dans l'ancien collège, devait permettre de scolariser les enfants des Râpes pour une dizaine d'années. Il semblait alors possible d'attendre une éventuelle extension du complexe scolaire, comprenant notamment une nouvelle salle de gymnastique, pour construire d'éventuels locaux supplémentaires.

D'autre part, l'ampleur des investissements prévus, la difficulté de déterminer le rythme d'augmentation de la population de ce secteur, l'incertitude quant aux conséquences de l'application de l'accord intercantonal HarmoS ainsi que la crainte d'un surdimensionnement de cette école ont conduit la Municipalité à opter pour solution prudente. Le choix effectué a été alors de construire un bâtiment permettant d'accueillir 6 classes, avec une extension ultérieure prévue à 8 classes en cas de nécessité.

Or à ce jour, l'accélération de l'augmentation de la population rend nécessaire la réalisation de cette extension, déjà pour la rentrée 2012. En effet, pour la première fois, 3 classes enfantines complètes seront ouvertes à la rentrée 2011 et la perspective de devoir scolariser 3 classes par cycle, soit un total de 9 classes devient de plus en plus probable.

Une étude doit donc être effectuée dans les meilleurs délais par le bureau d'architecte maître d'œuvre de la réalisation du nouveau collège mis en service à la rentrée 2007. La Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de Fr. 200 000.– à cet effet.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Pérennisation du poste de médiateur sportif

Lausanne, le 22 juin 2011

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour mémoire, dans votre séance du 17 mai 2009, vous aviez accepté le rapport-préavis N° 2009/11 intitulé « Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles » en réponse au postulat de M. Roland Philippoz.

Dans ce préavis figurait la création d'un poste de médiateur sportif au service des clubs sportifs lausannois, confrontés à différentes problématiques avec leurs jeunes adeptes.

Après 20 mois d'activités au service de la médiation sportive, une évaluation effectuée par un organe externe a été présentée d'une part, à la Délégation municipale « Sécurité, prévention & éducation » et d'autre part, à différents partenaires du médiateur sportif (clubs sportifs lausannois, Brigade de la jeunesse, TSHM, BLI, etc.). Suite à ces deux présentations et auditions, il a été décidé de pérenniser ce poste de médiateur sportif au service de l'éducation.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Organisation de la Municipalité

Lausanne, le 7 juillet 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité élue pour la législature 2011-2016 a tenu, le 28 juin 2011, une séance d'organisation au cours de laquelle elle s'est constituée comme suit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 :

Administration générale

M. Daniel Brélaz, syndic

Suppléant : M. Marc Vuilleumier

Direction de la sécurité publique et des sports

M. Marc Vuilleumier

Suppléante : M^{me} Florence Germond

Direction de la culture et du logement

M. Grégoire Junod

Suppléant : M. Olivier Français

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

M. Oscar Tosato

Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux

Direction des finances et du patrimoine vert

M^{me} Florence Germond

Suppléant : M. Grégoire Junod

Direction des services industriels

M. Jean-Yves Pidoux

Suppléant : M. Daniel Brélaz

Vice-présidence pour le 2^e semestre 2011 : M. Marc Vuilleumier

Secrétaire municipal : M. Christian Zutter

Secrétaire municipal adjoint : M. Sylvain Jaquenoud

Secrétaire municipal remplaçant : M. Jean Borloz

La Municipalité a en outre décidé, quant à l'organisation de l'administration :

Administration générale et finances

- de transférer le Service financier et le Service de la révision à la nouvelle Direction des finances et patrimoine vert ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, *Administration générale*.

Culture, logement et patrimoine

- de transférer à cette direction le Service des assurances sociales actuellement rattaché à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
- de transférer le Service des forêts, domaines et vignobles à la Direction des finances et du patrimoine vert ;
- de transférer à cette direction les institutions théâtre et jeune public, ainsi que les écoles de musiques et les musiques actuelles ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction de la culture et du logement*.

Enfance, jeunesse et éducation

- de transférer à cette direction le Service social et le Service du travail et de l'intégration actuellement rattachés à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
- de regrouper, dès le 1^{er} janvier 2012, le Service dentaire, le Service de santé des écoles et le Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire sous une nouvelle dénomination, le *Service de la santé et de la prévention* ;
- de transférer les institutions théâtre et jeune public, ainsi que les écoles de musiques et les musiques actuelles au Service de la culture de la Direction de la Culture et du logement ;
- de se déterminer ultérieurement sur le transfert du dossier toxicomanie actuellement rattaché au Service social ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale*.

Sécurité sociale et environnement

- de transférer à cette direction le Service financier et le Service de la révision actuellement rattachés à Administration générale et finances, et le Service du magasin général des Services industriels (magesi) (amputé de la conciergerie des Services industriels qui est rattachée au Service du développement stratégique) renommé *Service des achats et de la gestion des stocks* ;
- de transférer le Service social et le Service du travail et de l'intégration à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale ;
- de transférer le Service des assurances sociales à la Direction de la culture et du logement ;
- de regrouper les activités du Service des parcs et promenades avec celles du Service des forêts, domaines et vignobles et de nommer le nouveau service *Service des parcs et domaines* ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction des finances et du patrimoine vert*.

Services industriels

- de rattacher le Service du magasin général des Services industriels (magesi) à la Direction des finances et du patrimoine vert ;
- de séparer la conciergerie des Services industriels de l'actuel magesi et de la rattacher au Service du développement stratégique.

La dénomination de la direction reste inchangée.

Sur le plan comptable, les modifications découlant de la nouvelle organisation prennent effet dès l'exercice 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Fédération internationale de gymnastique – Cession à l'European Athletic Association de 50 % de la parcelle N° 20278 achetée à la Commune de Lausanne en 2009

Lausanne, le 15 juillet 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Fédération internationale de gymnastique a acquis en 2009 les parcelles N° 20278 et N° 20447 propriété de la Commune de Lausanne, sises à l'avenue de la Gare 12, en vue d'y installer son siège. La vente de ces parcelles a fait l'objet d'une décision du Conseil communal du 6 mai 2008 dans le cadre du préavis N° 2008/6. Un droit de réméré a été annoté au Registre foncier en faveur de la Ville.

Le 25 mai 2011, la Fédération internationale de gymnastique s'adresse par courrier au Service des sports de la Ville de Lausanne pour demander l'autorisation de céder le 50 % de la propriété de la parcelle N° 20278, à l'European Athletic Association en vue d'y construire en commun un immeuble administratif.

La parcelle N° 20278 a déjà fait l'objet de deux décisions de vente à des fédérations sportives, soit à la Fédération internationale de volleyball (FIVB) en 2004 puis à la FIG en 2009, décision prises par le Conseil communal. Avec l'European Athletic Association, nous nous retrouvons dans le même cas de figure tant en ce qui concerne la nature du futur copropriétaire qu'en ce qui concerne le prix de vente, puisque le prix de transfert resterait celui de la transaction conclue entre la Ville et la FIG qui était également celui convenu pour la transaction prévue entre la Ville et la FIVB.

Eu égard au contexte de l'opération, la Municipalité a décidé d'autoriser cette opération qui reste conforme à la volonté du Conseil communal d'attribuer cette parcelle à une fédération sportive.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-président : *Marc Vuilleumier*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Résolution de M^{me} Rebecca Ruiz du 12 avril 2011 suite à la réponse à son interpellation – Société Alpiq : quel financement des partis politiques ?

Lausanne, le 19 août 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 12 avril 2011, le Conseil communal a adopté la résolution suivante proposée par M^{me} Ruiz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité défende, au sein du conseil d'administration de la société Alpiq, l'interdiction de financer des partis politiques. »

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Municipalité rappelle que M. Pidoux, directeur des Services industriels, siège au Conseil d'administration d'Alpiq en tant que représentant d'EOS Holding. A ce titre, il ne saurait donc recevoir de lettre de mission de la part de la Ville de Lausanne.

Un administrateur représente un ou des actionnaires, tout en conservant son indépendance puisqu'il doit également agir dans le sens des intérêts de la société qu'il administre.

Décision d'Alpiq

Le Conseil d'administration d'Alpiq a décidé mi-mai 2011 de continuer de verser de l'argent aux partis politiques. Tous les partis représentés au Parlement pourront obtenir un soutien. Interrogé en tant qu'administrateur représentant EOS Holding par le journal *Le Temps* du 28 mai 2011, M. Pidoux a estimé que « sans faire d'angélisme sur les relations actuelles entre économie et politique – avec le lobbyisme ou le financement des campagnes par exemple –, on peut dire que de tels versements correspondent à une manière anachronique de concevoir ces relations ». Il précisait que cette décision « ne correspond ni à la vision de l'exécutif de Lausanne, ni à celle de l'organe délibérant ».

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Correctif de l'organisation de la Municipalité

Lausanne, le 22 août 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu, par le dernier envoi, une communication au Conseil communal datée du 7 juillet 2011 relative à l'organisation de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

Ce document comprenant une omission, nous vous renvoyons une version corrigée.

En vous remerciant de bien vouloir ne pas nous tenir rigueur de cette erreur, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Organisation de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité élue pour la législature 2011-2016 a tenu, le 28 juin 2011, une séance d'organisation au cours de laquelle elle s'est constituée comme suit pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2011 :

Administration générale	M. Daniel Brélaz, syndic <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i>
Direction de la sécurité publique et des sports	M. Mac Vuilleumier <i>Suppléante : M^{me} Florence Germond</i>
Direction de la culture et du logement	M. Grégoire Junod <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Direction des travaux	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	M. Oscar Tosato <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i>
Direction des finances et du patrimoine vert	M ^{me} Florence Germond <i>Suppléant : M. Grégoire Junod</i>
Direction des services industriels	M. Jean-Yves Pidoux <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>

Vice-présidence pour le 2^e semestre 2011 : M. Marc Vuilleumier

Secrétaire municipal : M. Christian Zutter

Secrétaire municipal adjoint : M. Sylvain Jaquenoud

Secrétaire municipal remplaçant : M. Jean Borloz

La Municipalité a en outre décidé, quant à l'organisation de l'administration :

Administration générale et finances

- de transférer le Service financier et le Service de la révision à la nouvelle Direction des finances et patrimoine vert ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1er juillet 2011, *Administration générale*.

Culture, logement et patrimoine

- de transférer à cette direction le Service des assurances sociales actuellement rattaché à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
- de transférer le Service des forêts, domaines et vignobles à la Direction des finances et du patrimoine vert ;
- de transférer à cette direction les institutions théâtre et jeune public, ainsi que les écoles de musiques et les musiques actuelles ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction de la culture et du logement*.

Enfance, jeunesse et éducation

- de transférer à cette direction le Service social et le Service du travail et de

l'intégration actuellement rattachés à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;

- de regrouper, dès le 1^{er} janvier 2012, le Service dentaire, le Service de santé des écoles et le Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire sous une nouvelle dénomination, le *Service de la santé et de la prévention* ;
- de transférer les institutions théâtre et jeune public, ainsi que les écoles de musiques et les musiques actuelles au Service de la culture de la Direction de la culture et du logement ;
- de se déterminer ultérieurement sur le transfert du dossier toxicomanie actuellement rattaché au Service social ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale*.

Sécurité sociale et environnement

- de transférer à cette direction le Service financier et le Service de la révision actuellement rattachés à Administration générale et finances, et le Service du magasin général des Services industriels (magesi) (amputé de la conciergerie des Services industriels qui est rattachée au Service du développement stratégique) renommé *Service des achats et de la gestion des stocks* ;
- de transférer le Service social et le Service du travail et de l'intégration à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale ;
- de transférer le Service des assurances sociales à la Direction de la culture et du logement ;
- de regrouper les activités du Service des parcs et promenades avec celles du Service des forêts, domaines et vignobles et de nommer le nouveau service *Service des parcs et domaines* ;
- de modifier dès lors la dénomination de cette direction qui devient, dès le 1^{er} juillet 2011, la *Direction des finances et du patrimoine vert*.

Services industriels

- de rattacher le Service du magasin général des Services industriels (magesi) à la Direction des finances et du patrimoine vert ;
- de séparer la conciergerie des Services industriels de l'actuel magesi et de la rattacher au Service du développement stratégique.

La dénomination de la direction reste inchangée.

Sur le plan comptable, les modifications découlant de la nouvelle organisation prennent effet dès l'exercice 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Assemblée générale de Lausanne-Région

Lausanne, le 26 août 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lausanne Région tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le mercredi 21 septembre 2011 à 17 h 30 à Prilly.

Comme de coutume, les membres des conseils communaux et généraux des communes membres sont invités à assister à cette assemblée, dont nous vous communiquons l'ordre du jour au verso de la présente, en vous laissant le soin de donner à cette invitation la suite qui convient.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Mercredi 21 septembre 2011 à 17 h 30

à l'administration communale de Prilly, salle du Conseil communal,
route de Cossonay 40

(parking du Centre commercial à disposition)

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 mai 2011 au CIGM.
3. Message du président.
4. Adhésions des nouvelles communes de Jorat Menthue et Servion – soumises au vote des communes membres.
5. Préavis APP APP – appuis aux apprentis – soumis au vote des communes membres.
6. Budget 2012 de Lausanne Région – soumis au vote des communes membres.
7. Election du président de Lausanne Région.
8. Election des membres de la commission de gestion.
9. Divers et propositions individuelles.

A l'issue de cette Assemblée les résultats de la campagne quinquennale de comptages 2010 vous seront présentés par le bureau Transitec Ingénieurs-conseil S.A.

Communication

Organisation de la Commission permanente des finances

Lausanne, le 9 août 2011

Lors de sa séance plénière du 1^{er} juillet 2011, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit :

Président :	M. Giampiero Trezzini, Les Verts
1 ^{er} vice-président : radical	M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical
2 ^e vice-président :	M. Philippe Clivaz, socialiste
Secrétaire :	M. David Barbi
ADMINISTRATION GENERALE	M ^{me} Rebecca Ruiz, socialiste M. Jean-Luc Laurent, UDC
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	M ^{me} Françoise Longchamp, libérale-radical M. Fabrice Ghelfi, socialiste
CULTURE ET LOGEMENT	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Philipp Stauber, UDC
TRAVAUX	M. Claude Bonnard, Les Verts M. Jean Tschopp, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	M ^{me} Sylvianne Bergmann, Les Verts M. Hadrien Buclin, La Gauche
FINANCES ET PATRIMOINE VERT radical	M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical M. Philippe Clivaz, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Samuel Bendahan, socialiste M. David Payot, La Gauche

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Giampiero Trezzini, Jean-François Cachin et Fabrice Ghelfi.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Organisation de la Commission permanente de gestion

Lausanne, le 24 août 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 24 août 2011, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Président : M. Roland Philippoz, socialiste

1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Esther Saugeon, UDC
2 ^e vice-président :	M. Julien Sansonnens, La Gauche
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	M. Raphaël Abbet, UDC, rapporteur M. Gianfranco Gazzola, socialiste
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical, rapporteur M ^{me} Manuela Marti, socialiste
CULTURE ET LOGEMENT rapporteur	M. Julien Sansonnens, La Gauche, M. Eddy Ansermet, libéral-radical
TRAVAUX	M ^{me} Esther Saugeon, UDC, rapportrice M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M. Vincent Rossi, Les Verts, rapporteur M. Philippe Jacquat, libéral-radical
FINANCES ET PATRIMOINE VERT rapporteur	M. Maurice Calame, libéral-radical, M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain Hubler, La Gauche, rapporteur M. Florian Ruf, socialiste
Conseil communal de Lausanne Le secrétaire : <i>Frédéric Tétaz</i>	

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Charles Bettens : « Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre »

Lausanne, le 29 juin 2011

(Signé) *Jean-Charles Bettens*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrines : trop d'éclairage (la nuit) »

Lausanne, le 26 août 2011

(Signé) *Julien Sansonnens*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »

Lausanne, le 30 août 2011

(Signé) : *Mathieu Blanc et 6 cosignataires*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Julien Sansonnens : « EMS de Bois-Gentil : nuisances sonores au petit matin »

Lausanne, le 26 août 2011

(Signé) *Julien Sansonnens*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Daniel Bürgin : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! »

Lausanne, le 30 août 2011

(Signé) *Daniel Bürgin*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Financement de campagnes de votations ; la Municipalité tape une nouvelle fois dans les caisses de la Ville ! »

Lausanne, le 30 août 2011

(Signé) *Philippe Ducommun*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Les surfaces de Métamorphose seront-elles vraiment attribuées de manière équitable-transparente et en n'autorisant pas la spéculation ? »

Lausanne, le 30 août 2011

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 6 cosignataires*

L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil.

Communication

Demande d'urgence pour la séance du 27 septembre – Préavis 2011/19

Le président : – Cette liste est longue ; cela est dû à la pause estivale de deux mois de notre Conseil. Elle sera plus courte lors de nos prochaines séances.

Je vous informe que la Municipalité nous a fait savoir qu'elle demandera l'urgence pour le préavis 2011/19 – Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, à la séance du 27 septembre. C'est important de donner cette information pour que les groupes politiques puissent se préparer.

Election d'un membre PLR à la Commission permanente de politique régionale

M^{me} Martine Fiora-Guttman (PLR) : – Au nom du Parti libéral-radical lausannois, j'ai le plaisir de vous présenter un jeune papa, conseiller communal depuis 2001, licencié en lettres de l'Université de Lausanne et ayant un diplôme postgrade de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), avec un mémoire consacré à la démocratie dans la région lausannoise. Il est secrétaire politique du Parti radical-démocratique vaudois (PRDV) depuis 2007 et deviendra, dès le 1^{er} octobre, directeur adjoint à Gastrovaud. Nul doute qu'il sera la bonne personne pour la Commission permanente de politique régionale. Je vous prie de donner vos suffrages à M. Gilles Meystre.

Le président : – Je vous propose de passer directement au point 4, avec la présentation d'un représentant de l'UDC à cette même commission. Nous ne ferons ensuite qu'un seul tour de scrutin.

Election d'un membre UDC à la Commission permanente de politique régionale

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai l'honneur de vous présenter M. Fabrice Moscheni, physicien EPFL, entrepreneur et président de l'UDC Vaud, pour être membre de la Commission permanente de politique régionale.

Le président : – Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote et nos deux scrutateurs suppléants, soit MM. Pernet et Faller, procéderont au dépouillement.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Bulletins délivrés : 91, bulletins rentrés : 91, bulletins blancs : 0, bulletins nuls : 0, bulletins valables : 91, majorité absolue : 46.

Sont élus MM. Gilles Meystre, par 83 voix, et Fabrice Moscheni, par 68 voix.

Obtiennent des voix : M. Jean-Luc Chollet : 4 voix ; M. Cédric Fracheboud : 1 voix.

Voix éparses : 5.

Le président : – Nous félicitons MM. Meystre et Moscheni pour cette élection. Je remercie également nos huissiers et nos scrutateurs pour le travail effectué.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de deux membres à la

Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2011 – 2016

Bulletins délivrés : 91 ; bulletins rentrés : 91 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 91 ; majorité absolue : 46.

Sont élus : MM. Gilles Meystre (libéral-radical), par 83 suffrages, et Fabrice Moscheni (UDC), par 68 suffrages.

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Ma question s'adresse à la Municipalité en général et à la directrice des Finances et patrimoine vert en particulier. Dans les milieux de la vigne et des marchands de vin, acheteurs de nos produits, des questions se posent sur une décision annoncée par la nouvelle responsable de nos vignobles ; une décision politique aurait été prise pour faire passer en culture bio nos domaines viticoles du Dézaley et du Burignon. Avant de développer une motion ou un postulat sur ce problème, pouvez-vous nous dire si la Municipalité a formellement décidé de passer à la culture biologique dans nos vignobles, spécialement du Dézaley et du Clos-des-Moines, avec les conséquences que l'on connaît sur le rendement et les pertes de revenus pour nos vigneron.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci, monsieur Cachin, de la possibilité que vous m'offrez de répondre à cette question. Vous le savez, la Ville développe depuis plusieurs années un concept pointu de développement durable. Dans ce sens, elle a mis en place des actions dans plusieurs domaines de l'environnement pour être la plus respectueuse possible de l'environnement. Par exemple, pour les parcs et promenades de la Ville, il s'agit d'avoir un entretien le plus différencié et le plus respectueux possible. Bien évidemment, dans cet esprit, et dans l'idéal, pour nos vignobles, qui sont les fleurons de la Ville, nous souhaitons aussi travailler dans un esprit respectueux de l'environnement, mais dans un cadre qui permette à nos vigneron-tâcheron de travailler correctement et de produire un vin de très bonne qualité.

Nous avons une expérience extrêmement positive au Château Rochefort. Le vigneron-tâcheron du Château Rochefort a mis en place une gestion biodynamique du domaine, de façon tout à fait nouvelle en Suisse romande, qui donne d'extrêmement bons résultats. Nous le soutenons dans cette expérience. Par contre, aucune décision n'a été prise pour les autres vignobles de la Ville, ni par moi, ni par la Municipalité, pour mettre éventuellement un concept en place et pour appliquer une méthode de biodynamie à tous les vignobles de la Ville. Nous avons à l'esprit que la situation sur la Côte est bien différente de celle de la région de Lavaux, notamment à cause de la topographie ; cette méthode de biodynamie demande des travaux importants de labours et du travail manuel, qui peut se faire sur la Côte, mais qui est bien plus difficile dans la région de Lavaux. Si l'on voulait aller dans cette direction, on devrait bien évidemment tenir compte des situations particulières ; de plus, notre travail se ferait en pleine collaboration avec les vigneron-tâcheron.

Je peux vous donc vous confirmer qu'aucune décision n'a été prise dans ce sens ; même si nous avons une intention d'aller vers moins d'utilisation de produits chimiques, mais non de faire un changement total de politique. Je peux vous rassurer dans ce sens.

Le président : – Je rappelle aux nouveaux membres de ce Conseil que, concernant les questions orales, nous avons un principe tacite d'avoir deux questions, si possible, par groupe politique durant la même séance. En principe, l'ordre du jour prévoit au début de chaque séance une période pendant laquelle les conseillers peuvent poser des questions orales à la Municipalité. Dans la mesure du possible, cette dernière répond sur le champ. Mais ce sont des questions orales ; vous avez la possibilité de déposer une interpellation si vous voulez développer un sujet et poser plusieurs questions. Je me permettrai donc d'intervenir si on devait ne pas s'en tenir aux questions orales.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question concerne l'expulsion des Roms qui s'étaient installés aux Prés-de-Vidy par la police lausannoise. Ils avaient trouvé un refuge temporaire en ce lieu, dans les cabanons des anciens jardins familiaux. Cette expulsion a eu lieu le 25 juillet dernier. Je relève que la zone des Prés-de-Vidy est actuellement en friche après la fermeture des jardins familiaux qui occupaient ce terrain ; et elle devrait le rester au moins jusqu'en 2013, comme l'a souligné la Municipalité. Donc, aucun projet de construction ne justifiait l'expulsion de ces personnes.

De plus, un groupe de jeunes a aussi trouvé dans ces jardins un espace de culture pour des potagers et bénéficie d'un contrat avec la Municipalité. Relevons que ces jeunes cohabitaient très bien avec les Roms, qui participaient d'ailleurs à la culture des potagers. Il est donc très étonnant de constater cette expulsion. D'où ma question : j'aimerais savoir si la Municipalité a prévu de reloger ces personnes, de leur offrir une solution d'accueil ou de logement, ou est-ce qu'elle les a livrées à leur sort, les condamnant ainsi à vivre dans des conditions extrêmement précaires, qui risquent de s'aggraver encore avec l'arrivée de l'automne et des jours froids.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Je vous réponds d'abord sur l'aspect foncier de la question. M. Buclin l'a évoqué, il y a des négociations en cours entre la Ville et le Collectif de la Bourdache, qui occupe une partie des anciens jardins familiaux des Prés-de-Vidy, en vue de la signature d'un contrat de prêt à usage. Contrairement à ce qui a été indiqué, ce contrat n'est pas encore signé, mais les négociations ont commencé début juillet. L'objectif est de permettre à ce collectif de cultiver une partie de ces terrains, tout en permettant la préparation à leur future affectation, à savoir le futur complexe sportif de Vidy et la construction du stade. Des fouilles archéologiques, en particulier, doivent être entreprises par la Ville dans le courant de cet été ; on les entreprend aussi tôt parce que, s'il y a des restes archéologiques, les travaux peuvent prendre plusieurs mois, voire plusieurs années et nous ne souhaitons pas prendre du retard sur la construction du futur stade.

Il a été convenu avec le Collectif de la Bourdache – et cela figure dans le projet de contrat de prêt à usage négocié avec eux –, qu'une partie des terrains des Prés-de-Vidy leur serait réservée, mais ils ne doivent pas entraver les fouilles archéologiques qui ont maintenant débuté ; cela se passe très bien de ce point de vue. Par contre, il a été spécifiquement prévu avec le Collectif de la Bourdache que les cabanons extérieurs au périmètre qu'il occupe seraient détruits durant le mois de juillet. C'est précisément ce qu'a fait la Municipalité. Il n'était pas question de chasser les Roms, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais d'effectuer le travail conformément au planning négocié avec le collectif. M. Vuilleumier complétera certainement pour ce qui concerne la sécurité publique.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Comme l’a dit mon collègue Junod, le but de l’intervention à la fin du mois de juillet n’était pas l’expulsion des Roms de ce terrain, mais bien d’appliquer une décision qui avait été prise antérieurement par la Municipalité. En même temps, nous sommes en pleine réflexion concernant la réponse que nous devons donner à l’initiative pour l’interdiction de la mendicité par métier et concernant le débat qui aura lieu dans ce Conseil. Dans ce cadre, la Municipalité prépare un certain nombre de propositions ; elles vous seront soumises dans un délai raisonnable, qui respectera les délais légaux.

Question

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M^{me} la conseillère municipale responsable du patrimoine vert. Nous tous, jeunes et moins jeunes, connaissons la magie qui se dégage du parc Bourget. Les Lausannois en particulier, mais aussi les communautés étrangères et les personnes de condition modeste se sont approprié le lieu. Elles s’y rendent pour quelques heures de farniente, histoire d’oublier un peu le sentiment d’exil et/ou de précarité sociale qui peut les envahir de temps en temps.

Afin de renforcer ce lieu de ralliement, de mixité et de diversité lausannoise, comme le dirait Luc Chessex, le Service des parcs et domaines avait aménagé et fixé des grils communautaires. Pour je ne sais quel mobile ou motif, ils n’y sont plus. Certains « grilleurs » vont alors à la station-service toute proche pour s’acheter des grils jetables à usage unique, qui brûlent l’herbe et les grandes tables en bois. Ma question est : pourrions-nous savoir, madame la conseillère municipale, pourquoi ces grils communautaires ont disparu ? Est-il possible d’en installer de nouveaux, comme à Vevey, mais qui se nettoient facilement et s’allument plus rapidement ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci pour cette question tout à fait pertinente. En effet, nous avons eu quelques soucis au parc Bourget suite à l’usage de ces grils jetables, qui grillent tout simplement le gazon. Vous avez raison ; je me suis renseignée auprès de mes services et les grils fixes ont, depuis quelque temps, dû être retirés principalement pour des questions d’hygiène. Vu l’usage intensif qui en était fait et la matière dans laquelle ils étaient fabriqués – en fonte – il n’était plus possible d’assurer des conditions d’hygiène correctes.

Une réflexion a également été menée par rapport à la disposition de ces grils, qui ne leur permettait pas d’être utilisés par un groupe. Nous sommes donc conscients de ce problème. Des réflexions ont été menées pour trouver des grils adéquats, dans une matière adéquate, qui permette un usage intensif et respecte les normes d’hygiène, tout cela à un coût supportable. Nous souhaitons aussi les installer de manière différente, avec peut-être plusieurs tables autour d’un gril plus grand, qui permette à plusieurs groupes, plusieurs pique-niqueurs, de les utiliser en même temps. On évitera ainsi qu’ils utilisent ces fameux grils jetables, qui sont inadéquats. Selon le calendrier prévu, ces nouveaux grils devraient être installés pour le printemps prochain ; j’y veillerai.

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ma question s’adresse à M. le conseiller municipal Marc Vuilleumier. Le 3 mai dernier, soit il y a près de quatre mois, le comité Stop à la mendicité par métier a déposé plus de 11 840 signatures, sur lesquelles 9750 ont été déclarées valables, pour interdire la mendicité par métier sur la Commune de Lausanne. Simultanément à ce dépôt, vous avez déclaré que la Municipalité allait étudier l’opportunité de déposer un contre-projet. Depuis, l’été a passé ; nous espérons qu’il a été fructueux pour l’Administration pour étudier ces questions. Le comité a reçu de nombreuses interpellations demandant quand, enfin, nous allions voter sur ce sujet. Alors, certes, nous sommes encore et pour un moment dans le délai légal, mais je

souhaiterais vous demander dans quel délai vous pensez que le Conseil communal pourra s'exprimer directement sur l'initiative, ou si un contre-projet va lui être soumis et, surtout, quand les Lausannois pourront se rendre aux urnes.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Vous permettez à la Municipalité de faire sa réflexion avant qu'elle ne la communique au Conseil. Comme je l'ai dit en réponse à la question de M. Buclin, effectivement, nous avons entamé une réflexion pour savoir s'il faut opposer ou non un contre-projet à l'initiative « Stop à la mendicité par métier ». Cette réflexion va bon train, des documents vont être discutés tout prochainement dans une délégation municipale, donc la réflexion avance presque à pas de géant.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – J'appelle de mes vœux, comme tous les Lausannois qui ont signé, à ce que la Municipalité aille encore plus vite sur ce sujet qu'elle connaissait depuis de nombreux mois pour qu'un contre-projet puisse être soumis rapidement au Conseil, ou que l'on puisse voter rapidement. Je remercie la Municipalité par avance de sa diligence.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Nombreux sont ceux qui ont été émus ce week-end par un article dans la presse régionale à propos du bateau-partage ou *boat-sharing* à Lausanne. Un postulat à ce sujet a d'ailleurs été déposé ce soir. Les Verts soutiennent le bateau-partage au même titre que l'auto-partage, comme Mobility. Les Verts soutiennent également la politique de la Ville consistant à favoriser l'accès aux loisirs lacustres sans que cela soit une pratique élitiste ; nous pensons que le bateau-partage va logiquement dans ce sens. Nous y voyons donc une solution appelée à se développer fortement sur notre lac. Ma question est la suivante : quelles conditions faut-il remplir pour qu'un club de bateau-partage puisse développer ses activités à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – On répondra de manière circonstanciée au postulat, que je n'ai pas encore eu le plaisir de lire – mais j'imagine dans quel sens il va. Dans la politique d'attribution des amarrages, la Municipalité est guidée par l'équité, comme je l'ai dit dans l'article de *24heures* qui a apparemment ému M. Rossi – pas seulement mes propos mais, j'imagine, l'article lui-même. Nous gardons à l'esprit l'idée suivante : sur les 1700 places actuellement à disposition du public, il y a une volonté d'attribuer les nouvelles places de manière équitable, surtout lorsque l'on sait qu'il y a 800 personnes en liste d'attente, d'où une certaine rigueur et parfois une certaine incompréhension par rapport à cette politique d'attribution.

Il y a deux principes essentiels pour avoir une place d'amarrage dans un port lausannois : le premier c'est de naviguer soi-même – cela peut sembler bête de devoir le préciser, mais c'est un des problèmes existants que nous aurons à discuter dans quelque temps – et le deuxième, c'est d'être Lausannois. Alors, ce qui favoriserait grandement la possibilité du bateau partagé, c'est que cela soit le fait d'une personne morale immatriculant elle-même ses bateaux, qui fait preuve de transparence – je le répète, qui fait preuve de transparence – et qui s'engage à respecter la réglementation.

Question

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Nous avons appris récemment que la télé, la chaîne de télévision de la région vaudoise et fribourgeoise, a augmenté son taux d'audience de 10 % au premier semestre 2011, ce qui s'explique principalement par la couverture des élections communales du printemps dernier. Dans la foulée, la chaîne a publié ses nouvelles grilles – qu'elle a commencé à diffuser – qui prévoient l'introduction de programmes de deux heures en direct les dimanches soir.

Cela représente une charge de travail pour le personnel de la chaîne qui s'occupe de la rédaction et pour celui qui s'occupe de la technique. Nous voudrions donc savoir si, à titre de compensation pour ces surcharges de travail, des aménagements de travail ont été demandés – vous représentez la Municipalité au sein du Conseil d'administration –, ou des révisions du taux d'activité, ou si d'autres mesures sont envisagées en ce sens.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si vous lisez d'autres articles que celui que vous venez de citer, vous savez certainement que la situation sur le front publicitaire est très délicate avec l'arrivée de la fenêtre TF1 et avec une certaine complicité entre la société qui gère la publicité de la SSR et de TF1. Ceci implique des risques financiers extrêmement importants sur les recettes publicitaires ; des discussions sont en cours, notamment avec l'Office fédéral de la communication. Simultanément, la télé a examiné ce qui s'est passé depuis le début de son existence et a constaté que la nouvelle grille des programmes correspondait bien mieux à la demande de la population ; elle s'inspire des meilleures expériences en matière de taux d'audience, qui ont eu lieu pendant le printemps.

La télé est gérée par une direction et par un conseil d'administration. Récemment, le groupe TAMEDIA a annoncé publiquement qu'il envisageait de vendre sa participation à un tiers. Dans ce contexte, les employés de la télé sont conscients qu'il y a des risques potentiels à l'horizon et ils sont solidaires dans une démarche visant la pérennisation de la chaîne, plutôt que dans des revendications permanentes visant à s'assurer des conditions de travail toujours meilleures du point de vue social. Il s'agit d'une S.A. ; on peut choisir la voie de la faillite – quasi garantie – ou la voie de la survie. C'est la deuxième voie qui a été choisie et cette équipe se bat courageusement puisque, comme vous le savez sûrement, les pouvoirs publics ne veulent pas y mettre de capital supplémentaire, et ils ne le peuvent pas à cause de la loi sur la radio et la télévision, qui interdit les participations majoritaires de ceux-ci.

Le principal actionnaire actuel a décidé, depuis une année déjà, de ne pas rajouter des parts, mais d'essayer de trouver des repreneurs. C'est évident que ces problèmes sont prioritaires et, je crois, l'équipe entière est solidaire. La direction de la télé a donc dû gérer ce changement de grille de programmes dans ce contexte. Les affaires sont assurées jusqu'à la fin de l'année ; ensuite, il faudra voir qui est le repreneur et s'il y en a un. Peut-être qu'à ce moment-là on pourra commencer à avoir les préoccupations que vous évoquez. Je ne vois pas un représentant de la Municipalité provoquer la mise en faillite de la société par des demandes fortes et des revendications liées à l'article 725 du Code des obligations pour les raisons que vous évoquez.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Lors des débats en commission concernant la création d'un bistrot social à Lausanne, la Municipalité a pris comme exemple une structure mise en place par la Ville de Bienne, le Yucca. Aujourd'hui, la Ville de Bienne a tiré les conséquences de sa politique et a fermé son bistrot social. Ma question est la suivante : au vu de l'évolution du dossier biennois, quelle est la position de la Municipalité et quelle est la démarche concernant Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Municipalité a suivi avec attention la situation de la prise en charge des personnes concernées par les dépendances à Bienne. Comme vous le savez, à Lausanne ce dossier est en main d'un groupe de travail et d'experts qui doit rendre son rapport au début de l'été. Je vous avais dit au mois de septembre, mais, renseignement pris, je devrai encore attendre jusqu'en octobre. Ce dossier nous fera état de la volonté de ce groupe par rapport à la mise en place d'un lieu.

S'agissant de la situation biennoise, comparaison n'est pas raison. A Bienne, le Yucca était un lieu tout à fait indépendant et autonome. C'est un bistrotier qui avait décidé d'ouvrir cet endroit de manière tout à fait autonome. Mais il n'était plus rentable avec ce type de public, et il a donc décidé de le fermer. Nous n'avons jamais parlé d'ouvrir un endroit de ce type à Lausanne en le laissant en gérance libre à un hôtelier qui ferait des affaires, ou non. Donc, ce n'est pas exactement le même genre de problématique. Les Biennois, bien entendu, doivent réfléchir à la situation ; mais le local où les toxicomanes peuvent prendre les produits nécessaires à leur santé continuera de fonctionner. La Municipalité de Bienne et les services de santé concernés sont à la recherche d'un endroit.

Question

M. Daniel Bürgin (UDC) : – Lors de l'événement sportif Gymnastrada cet été, la Municipalité nous a prouvé qu'elle était capable de faire le ménage en ce qui concerne les dealers dans le quartier de Chauderon ; je la félicite pour ses actions policières musclées. J'aimerais savoir pourquoi vous avez donné l'ordre de faire cesser ces interventions, qui doivent pourtant être permanentes.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je n'ai pas la même lecture que la personne qui vient de poser la question. En effet, après les quelques interventions, qui ne sont pas liées à Gymnastrada, quoi qu'on en pense – il s'agissait de réattribuer ce quartier aux habitants, avec lesquels nous avons eu de nombreux contacts –, l'intervention policière continue. Il y a aujourd'hui un fourgon policier qui suit l'évolution du trafic, qui change d'endroit, là où c'est le plus urgent. Mais la pression policière est régulière avec notamment cette nouvelle expérience de fourgon allant dans les quartiers où l'on observe un déplacement du trafic, même si elle n'est pas aussi massive ; cela reviendra probablement lors d'une action plus importante.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – C'est une question qui s'adresse au nouveau directeur de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale – même s'il est l'ancien directeur d'une partie de ces domaines. Cela concerne la situation des jeunes après l'entrée en vigueur de la nouvelle révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ce printemps. J'aimerais savoir si les services sociaux de la Ville de Lausanne ont connu une affluence importante, par rapport aux années précédentes, de personnes pour s'inscrire à l'aide sociale. Est-ce qu'il y a des données, des éléments précis ? Car on sait que, pour les jeunes, notamment pour les jeunes qui sortent de formation, la durée des indemnités a été fortement réduite, ainsi que pour d'autres catégories ; les personnes âgées – et, sur le marché du travail, on est âgé à partir de 40 ans – ont aussi subi des réductions de durée d'indemnisation. Donc, j'aimerais savoir si ces services ont pu constater depuis cet été un afflux d'usagers, si j'ose dire, qui demandent l'aide sociale.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Depuis le début de l'été, mes services n'ont pas constaté d'afflux de jeunes dans les services sociaux pour demander l'aide sociale. Je peux vous l'annoncer puisque les chiffres des nouvelles statistiques sur le recours à l'aide sociale dans les principales villes sont sortis et ont été présentés à la presse aujourd'hui.

Lors du dernier recensement, Lausanne comptait 10,1 % de la population au bénéfice d'une prestation d'aide sociale ; aujourd'hui, nous sommes à 9,9 %. Il y a eu un léger relâchement. Les personnes concernées, ou les catégories de personnes concernées, sont toujours les mêmes : familles monoparentales, jeunes de moins de 35 ans, étrangers primo-arrivants. La Ville de Lausanne compte aussi un nombre important –

20 % – de ce que l'on appelle des *working poors* ; le 20 % de la population a une occupation, à plein temps ou à temps partiel, et bénéficie d'une prestation d'aide sociale en plus du revenu de son travail. Dès que nous aurons des chiffres précis sur les conséquences de la LACI, nous informerons le Conseil communal.

Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne

Préavis N° 2011/10 du 2 février 2011

Administration générale et finances, Services industriels

1. Objet du préavis

Lors de sa séance du 2 mars 2010, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2009/58 et allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 615 000.–, en vue de permettre la mise en place de la plateforme technique nécessaire au déploiement de la cyberadministration.

Ainsi qu'elle vous l'a annoncé dans sa communication du 19 novembre 2010, la Municipalité a validé, en raison de son caractère urgent, le financement du projet pilote « Portail clients des Services industriels » par le préavis 2009/58. L'investissement nécessaire à la réalisation de cet objectif est de Fr. 399 000.–. Le présent préavis est donc destiné à régulariser le dépassement du crédit octroyé, qu'il convient d'arrondir à Fr. 400 000.–, compte tenu de la majoration à 8 % du taux de TVA dès le 1^{er} janvier 2010.

2. Le Portail clients des Services industriels

Les objectifs de ce projet ont été exposés dans la note à votre Conseil précitée. En substance, il s'agit :

- d'engager les SIL dans la voie de la rationalisation des processus internes et de segmenter les services offerts aux clients, en distinguant les grands comptes des clients standards ;
- de placer les SIL en position de leader en matière d'innovation et de qualité de services, face à la concurrence.

Lors de sa séance du 29 juin 2010, le comité de pilotage informatique (COPILINF) a conclu à la nécessité de mettre en œuvre dans les délais les plus rapides le projet de portail extranet à l'usage des clients des SIL, en raison d'aspects stratégiques prioritaires, notamment la forte demande des lausannois en services permettant de faciliter les relations avec l'administration des SIL, ainsi qu'en services leur permettant de mieux maîtriser leur consommation d'énergie. S'y ajoute le motif de la libéralisation du marché de l'électricité pour l'ensemble des consommateurs, qui pourrait déployer ses effets à l'horizon 2013-2014.

Concrètement, la solution extranet retenue permettra aux SIL de fournir à leurs clients des services spécialisés, des informations techniques et commerciales directement liées aux produits proposés et d'améliorer la qualité de la gestion et de la distribution, de professionnaliser les services et, ainsi, d'assurer la satisfaction de la clientèle et donc sa fidélité.

Le client internaute pourra notamment afficher ses données personnelles et techniques, décider selon quel processus il souhaite dialoguer avec les SIL, avoir accès à son relevé de compteur, modifier le mode de paiement des prestations et le plan de facturation des acomptes, visualiser les factures, ouvrir, modifier et résilier un contrat, annoncer un

changement d'adresse, choisir un approvisionnement en énergie « verte » (ou « grise »...), etc.

Ce portail clients sera interconnecté aux bases de données des SIL, notamment avec SAP et la GED (gestion électronique des documents). Il s'intègre finement dans le processus de gestion des clients (CRM) mis en place par les SIL, permettant ainsi la consolidation harmonieuse de sollicitations électroniques, téléphoniques ou physiques.

Ce projet est à considérer comme un projet pilote. L'investissement qu'il nécessite contient de nombreux composants verticaux¹ qui seront réutilisables plus tard, lorsque les autres services de l'administration décideront d'offrir des prestations en ligne.

Pour la réalisation de ce portail, la société retenue offre l'avantage de l'expérience de la mise en œuvre d'une solution comparable pour une entreprise tessinoise de commercialisation et de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité.

3. Mise en service du « Portail des services industriels »

Le déploiement du Portail s'effectuera en deux étapes :

- d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2011, les clients pourront consulter en ligne leurs données contractuelles ;
- d'ici à la fin du 3^e trimestre 2011, l'entier du système interactif sera disponible.

4. Aspects financiers

4.1. Echelonnement des dépenses

Le montant total à investir est de Fr. 399 000.–, calculé sur la base d'un taux de TVA de 7,6 %, à arrondir à Fr. 400 000.– en raison de la hausse du taux de TVA dès le 1^{er} janvier 2011. Il comprend l'offre de Fr. 249 000.– déposée par la société retenue pour développer le système, ainsi qu'une somme de Fr. 150 000.– pour les composants matériels d'infrastructure et la mise en exploitation du système, nécessaires au déploiement de la solution. En date du 17 novembre 2010, la Municipalité a adjugé les prestations de services correspondant au 1^{er} montant indiqué. Les acquisitions de matériel s'effectueront au fur et à mesure des besoins. Les dépenses seront engagées en totalité d'ici à la fin du 3^e trimestre 2011.

4.2. Charges annuelles

Les charges financières, calculées selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux d'intérêt de 3,5 % et une durée d'amortissement de cinq ans, s'élèvent à Fr. 88 600.–.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/10 de la Municipalité du 2 février 2011;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

¹ Le préavis de Cyberadministration concernait la mise en œuvre du socle, soit d'éléments horizontaux ou transverses. Il s'agit, tels un outil de gestion de contenu ou un système de paiement électronique, d'éléments offrant des fonctionnalités de base, utiles à la mise en place de prestation métier. Ici, on parle d'éléments verticaux ou métier, qui serviront d'exemples et de preuves de concepte pour les futures réalisations.

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400 000.– en vue de permettre le financement du projet de *Portail clients des Services industriels*;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de Fr. 80 000.– par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1, à la rubrique 1500.390 du service d'organisation et d'informatique.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Philippe Meystre*

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur, Jean-Louis Blanc (LE), Claude Bonnard (Les Verts), Jean Meylan (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Pierre Thurre (LE), Marlène Voutat (AGT).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur :

La commission s'est réunie le 28 avril 2011, dès 8 heures. Elle a pu compter sur la participation de M^{me} Marlène Voutat et de MM. Jean Meylan (remplaçant Yvan Salzmann), Jean-Louis Blanc, Jean-Pierre Thurre, Claude Bonnard, Pierre Santschi et Fabrice Ghelfi (rapporteur). Nous avons enregistré les excusés suivants : Florian Ruf, Charles-Denis Perrin et Denis Pache.

Pour la Municipalité, MM. Daniel Brélaz, syndic, Gianfranco Moi, chef du Service d'organisation et d'informatique (SOI), Henri Jansen, chef de division au Service commercial des SI et Philippe Steiger, du SOI étaient présents. Nous remercions le dernier cité pour la tenue des excellentes notes de séance.

En introduction, il est précisé que ce préavis vise à augmenter le crédit accordé au SOI pour la mise en œuvre de la plateforme technique de la cyberadministration. Ce complément, qui régularisera le dépassement de ce crédit, est spécifiquement destiné à financer le projet pilote portail clients des Services industriels. L'environnement économique des SI motive cette urgence. En effet, grâce à ce montant, les SI pourront se positionner face à la concurrence – conséquence de la libéralisation du marché de l'électricité² – en améliorant la diversité des services offerts. Ce portail permettra notamment de surveiller sa consommation ou les courbes de charge. Dans la perspective de la libéralisation totale du marché, il convient d'être actif en matière de fidélisation de la clientèle. Rappelons ici qu'à ce jour, la libéralisation touche les entreprises qui consomment plus de 100 000 kWh et que la libéralisation complète est agendée pour 2014-2015.

Le projet comprend deux phases. Une première, mise en production en février 2011, propose des services de consultation : profil de l'utilisateur, données personnelles et techniques. La seconde, opérationnelle au cours du 3^e trimestre 2011, permettra de gérer un changement d'adresse, des payer ses factures *online* et de surveiller sa consommation.

² Rappel : le libre choix du fournisseur concerne actuellement les entreprises qui consomment plus de 100 000 kWh par point de consommation. Les SI ont enregistré quelques pertes de clients ; pour l'essentiel parce que ces entreprises travaillent au niveau suisse et ont déterminé une stratégie nationale d'approvisionnement.

Ces modifications informatiques s'accompagneront de progrès en matière de qualité de l'information fournie au client quant à sa consommation ou à la qualité des prestations reçues.

Le montant demandé se situe en dessous du seuil des marchés publics. C'est pourquoi le mandat a été accordé à la même société qui a mis en place ce dispositif à Lugano.

L'enveloppe financière est respectée au 28 avril 2011, jour de séance de la commission.

Fort de ces explications, l'unanimité de la commission recommande au plénum de voter les trois conclusions proposées.

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Il s'agit d'un crédit complémentaire visant à régulariser une dépense de 400 000 francs en faveur des Services industriels, qui fait suite à un précédent préavis voté par notre Conseil – 2009/58 –, dont le montant a été utilisé pour réaliser un portail client pour les Services industriels.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – A l'unanimité, la commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis.

Le préavis est adopté à une très large majorité avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/10 de la Municipalité, du 2 février 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 400 000.– en vue de permettre le financement du projet de *Portail clients des Services industriels* ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de Fr. 80 000.– par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1, à la rubrique 1500.3990 du Service d'organisation et d'informatique.

Collège secondaire de Boissonnet – Infiltrations d'eau Demande d'un crédit d'ouvrage

Préavis N° 2011/29 du 4 mai 2011

Enfance, jeunesse et éducation, Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'ouvrage de Fr. 3 010 000.–, destiné à la réfection complète de l'étanchéité du collège de Boissonnet.

Mis en service en 1995, ce bâtiment scolaire a présenté dès le départ des problèmes d'infiltration, traités ponctuellement au fur et à mesure de leur apparition. Suite à la

découverte, au printemps 2010, d'une grande quantité d'eau sous le sol de la salle de gymnastique et après d'importants travaux d'investigation, il s'avère que les produits utilisés pour l'étanchéité des soubassements et des toitures du bâtiment ont perdu toutes leurs propriétés. Constatant que certaines zones du bâtiment étaient déjà susceptibles de présenter des dangers pour les utilisateurs et que la pérennité de l'ouvrage pourrait être compromise, il a été décidé d'entreprendre une intervention d'urgence. Aussi, il a été soumis au conseil communal deux demandes de crédit supplémentaire à mi-2010 et en mars 2011, pour assurer le financement des travaux les plus urgents relatifs à la salle de gymnastique. Le présent préavis vous demande l'obtention du crédit nécessaire aux travaux à réaliser sur l'ensemble du complexe scolaire.

2. Historique

2.1 Dégâts constatés et mesures prises

Le collège de Boissonnet a été conçu et réalisé sur la base d'un concours d'architecture attribué à des mandataires de la place. Il est à relever que cet ouvrage est semi-enterré et s'appuie sur le chemin de Boissonnet. Les travaux ont été achevés en décembre 1994 et peu après la mise en service de l'ouvrage, il est apparu des traces d'humidité dans divers endroits des constructions. Une lettre, datée du 21 avril 1998 et adressée à l'architecte par le service des écoles primaires et secondaires, atteste de ces problèmes, à savoir :

- une présence d'humidité dans le couloir principal d'accès aux classes au rez inférieur ;
- une présence d'eau au fond des douilles des fixations des engins dans la salle de gymnastique.

Les mandataires ont alors entrepris des recherches en vue de déterminer les causes possibles de cette humidité. Dans un premier temps, ils ont pensé que celles-ci provenaient de malfaçons mineures, ou de méthodes d'exploitation des bâtiments peu adéquates. Comme de nombreuses causes pouvaient être à l'origine de ce défaut, sans qu'il soit possible de définir avec sûreté laquelle était la bonne, il a été décidé de procéder par tâtonnements, en intervenant au cas par cas, à partir d'une liste de causes subodorées possibles, jusqu'à obtention d'un résultat durable. C'est ainsi que ponctuellement différents travaux ont été entrepris.

A chaque fois, ces interventions se sont avérées satisfaisantes dans un premier temps. Elles donnaient ainsi l'impression que le problème était en voie de résolution. Puis les problèmes réapparaissaient soit au même endroit, soit sous d'autres formes, et cela au fil des années.

En 1999 par exemple, il semblait que les infiltrations s'étaient résorbées. Dans un rapport du 22 février 1999, le bureau d'ingénieurs certifiait avoir remédié à tous les défauts et à cette date, le délai de garantie de 5 ans pour les défauts cachés arrivait à échéance.

Or, à partir de 2002 et 2003, de nouvelles infiltrations sont apparues, nécessitant à nouveau des réparations ponctuelles. Avec le constat renouvelé que la cause véritable de ces infiltrations restait inconnue.

2.2 Nouvelles infiltrations

En 2008, de nouvelles infiltrations sont apparues dans les locaux situés sous le préau, contre un couloir longeant une des faces de la salle de gymnastique et dans les abris. Quant aux zones d'humidité constatées dès 1996 dans le couloir distribuant les classes, certaines s'asséchaient et d'autres apparaissaient. De nouvelles investigations ont alors été conduites de concert avec l'architecte, le bureau d'ingénieurs ayant fait faillite.

Elles ont abouti aux interventions suivantes :

- étanchéification par l'intérieur des plafonds des locaux situés sous le préau;
- modification des pentes d'écoulement de cette dalle, après constat que de l'eau ruisselait jusqu'au sous-sol le long des piliers de la dalle champignon porteurs de la terrasse de la nursery. Il s'agissait alors de supprimer l'évacuation de l'eau par le centre des piliers au profit d'une évacuation par l'extérieur, en raison de défauts de plusieurs canalisations à l'intérieur des piliers;
- récolte des eaux d'infiltrations le long d'un joint de dilatation situé entre la salle de gymnastique et un couloir du sous-sol.

Ces interventions effectuées, il semblait qu'une grande partie des problèmes était résolue. Toutefois, de l'humidité persistait dans le grand couloir nord à proximité du préau et de l'accès aux abris. Soupçonnant que des infiltrations se produisaient au raccord entre les corps des différents bâtiments, il a été décidé d'entreprendre début 2009 des sondages approfondis le long des façades des classes bordant le préau à l'est et à l'ouest, ainsi qu'à l'aplomb du mur du couloir de distribution des classes.

Ces sondages ont alors révélé qu'une technique, novatrice dans les années 80 à 90, avait été appliquée pour étancher la toiture des abris, sous forme d'une projection de mousse de polyuréthane fonctionnant à la fois comme isolation et étanchéité. Cette technique, présentée comme innovante à l'époque, s'avère aujourd'hui peu fiable. En effet, celle-ci a tendance à perdre assez rapidement ses facultés d'étanchéité et d'isolation. En outre, il s'est avéré qu'elle est particulièrement inadaptée lorsqu'il s'agit de locaux situés en sous-sol. Dans le cas présent, la mousse appliquée était dégradée, gorgée d'eau et n'offrait plus d'obstacle à l'infiltration de l'eau dans le bâtiment.

Des travaux ont alors été programmés et intégrés dans le 4^e crédit-cadre d'assainissement et de rénovation des bâtiments scolaires³ pour un montant d'environ Fr. 600 000.-. Réalisés à l'été 2009, ces travaux consistaient au remplacement complet, sur le préau, du système étanchéité/isolation par une étanchéité en lés de bitume soudés en plein, complétés par une isolation thermique usuelle. Les couches de finitions, identiques aux précédentes, furent mises en place.

Cette rénovation judicieuse du préau a porté ses fruits puisque aucune infiltration d'eau n'est constatée dès lors dans les locaux sous-jacents.

2.3 Nouveaux constats

Début 2010, sachant que la mousse polyuréthane est également présente sur l'ensemble des toitures et des terrasses, des investigations et des sondages plus intrusifs ont été menés, notamment au droit des joints de dilatation des couloirs enterrés menant aux classes, ainsi que dans la salle de gymnastique.

Pour les couloirs, des sondages extérieurs en profondeur ont été réalisés afin de contrôler les joints et arrêts de bétonnage. Ils ont permis de dégager le pied des murs et fait apparaître l'absence d'obturation des dits joints et l'absence d'étanchéité à la reprise de bétonnage entre le radier et le mur.

C'est pour cette raison que, dans la salle de gymnastique, le vide entre le sol sportif et la dalle a permis à l'eau de stagner sans que l'on y ait prêté attention pendant plusieurs années. C'est donc une nouvelle investigation qui a permis de découvrir la présence non seulement de 8 cm d'eau sur une surface de plus de 400 m² sous le sol sportif, mais aussi d'un champignon lignivore inquiétant, qui s'était développé sous le plancher dont la structure commençait à pourrir.

³ Préavis n° 2008/7, du 20 février 2008, BCC, 2008 N° 17/1 du mardi 7 juin, p. 1114 (ch. 5.2.3. intitulé « le cas Boissonnet »)

La suite des sondages a fait apparaître que, tout comme pour l'abri de protection civile, l'étanchéité des murs enterrés et des toitures plates réalisées au moyen de la mousse polyuréthane projetée était à l'origine d'infiltrations d'eau toujours plus importantes dans l'ensemble du bâtiment.

Quant à la mousse, c'est sa rigidité qui semble être en premier lieu à l'origine du défaut d'étanchéité. En effet, le fait qu'elle soit appliquée sur des murs en béton comportant une multitude de joints de dilatation pose problème : le probable tassement du bâtiment a pu provoquer au droit de ces joints un cisaillement de la mousse qui s'est ainsi fissurée et ne joue donc plus son rôle d'étanchéité.

2.4 Les toitures également concernées

Des sondages effectués sur la toiture de la salle de gymnastique, qui sert de cour extérieure pour les enfants du Centre de vie infantine de Boissonnet, démontrent que l'étanchéité est aujourd'hui dans le même état que celle des abris lorsqu'on l'a découverte. De plus, des racines se sont infiltrées malgré les nattes de géotextile. La dalle en béton est humide et l'eau peut traverser les joints en sagex entre la dalle toiture et le parapet de façade pour ruisseler ensuite le long des piliers et arriver sur le sol de la salle de gymnastique.

Les ferblanteries de couronnement des acrotères des bâtiments des classes présentent également des déficiences : les tôles ne sont pas jointives, l'absence de gouttes pendantes a pour conséquence que l'eau s'infiltrer derrière le mur de parement, dans l'isolation thermique, pour ressortir sur le sommier entre le rez et le 1^{er} étage.

Cette situation est également présente sur les toitures des autres bâtiments. Pour l'instant, il ne semble pas qu'il ait des problèmes majeurs. Il est toutefois indispensable d'intervenir dès que possible pour éviter une dégradation ultérieure programmée.

2.5 Mesures d'urgence

Suite à la découverte de l'état du sol de la salle de gymnastique et de l'état de pourrissement avancé jugé dangereux pour les utilisateurs, il a été décidé de prendre des mesures d'assainissement en urgence.

Une séance avec la commission des finances a eu lieu sur place en juillet 2010, et un crédit supplémentaire de Fr. 1 100 000.- a été accordé. Ce crédit a permis de financer les travaux urgents de réfection de l'étanchéité des soubassements du couloir et de la salle de gymnastique ainsi que les différentes réfections intérieures.

Certains travaux sont en cours, et des sondages complémentaires ont été réalisés depuis la demande du crédit supplémentaire. Il en ressort que, même si des fuites par les toitures des autres corps de bâtiment ne sont pas encore avérées, leur mode de construction identique à celle de la salle de gymnastique fait craindre qu'elles pourraient très rapidement devoir être assainies. C'est pourquoi, la présente demande de crédit d'ouvrage est faite pour procéder à l'assainissement complet du complexe scolaire de Boissonnet tant au niveau des soubassements qu'à celui des toitures.

Le principe d'assainissement du collège pour les soubassements et toitures est le suivant :

- remplacement du système étanchéité-isolation actuel par une étanchéité usuelle en lés de bitume-polymère soudés en plein;
- pontage des joints de dilatation;
- isolation thermique en panneaux de polystyrène extrudé;
- remplacement des ferblanteries déficientes;
- remise en état des éléments touchés par l'assainissement.

2.6 Expertise

Afin de s'assurer d'un choix judicieux du mode de réfection, un spécialiste en étanchéité a été mandaté afin de faire valoir son expertise sur les travaux à entreprendre. L'expert mandaté, auteur d'un livre intitulé « Livre de l'étanchéité » et expert pour les tribunaux, valide le processus d'assainissement de l'étanchéité retenu et demande d'améliorer celui du radier de la salle de gymnastique, en appliquant une résine avec une remontée sur les murs.

L'entreprise qui a posé l'étanchéité à l'origine en 1994 a été contactée. Elle ne remet pas en cause la qualité de son produit qu'elle prétend toujours poser actuellement. Par contre, elle admet que le mode de pose a changé, notamment en ce qui concerne le soin porté aux joints de dilatation, point qui aurait peut-être été négligé à l'époque, de même que la qualité du support.

Cette entreprise est chargée de faire un contrôle annuel des toitures. Ce contrôle a été fait en tous les cas pour les parties visibles, ce qui n'a pas pu être le cas pour la dalle du préau sur les abris et pour la toiture de la salle de gymnastique qui est engazonnée et plantée.

2.7 Travaux d'entretien planifié

Actuellement, aucune fuite n'est signalée à l'intérieur des classes.

Quant aux toitures non accessibles et vieilles de quinze ans, même si pour l'instant aucune ne semble avoir de fuite, il n'est pas exclu que des problèmes puissent apparaître dans un avenir proche, surtout au vu des sondages réalisés sur la toiture de la salle de gymnastique. Il nous semble par conséquent judicieux que suite aux mesures d'urgence d'assainissement engagées pour la salle de gymnastique, la réfection des autres toitures puisse être planifiée. C'est pourquoi, la présente demande de crédit d'ouvrage est aussi faite pour procéder à l'assainissement complet des toitures du collège de Boissonnet.

3. Mise en œuvre chronologique de l'assainissement des bâtiments

Au vu de l'urgence des travaux réalisés en 2010, de la nécessité d'effectuer une étude approfondie pour déterminer les coûts de la réfection complète de l'étanchéité du complexe et en raison des délais impératifs à tenir pour permettre l'usage de la salle de gymnastique pour l'année scolaire 2011-2012, le planning prévoit une opération en deux étapes :

- l'assainissement et la réfection de la salle de gymnastique, soubassement et toitures comprise, avec financement par le biais d'une extension du crédit supplémentaire sollicité en 2010 ;
- la poursuite des travaux d'assainissement de l'ensemble du complexe scolaire, soubassements et toitures compris, sur la base du crédit d'ouvrage sollicité par le présent préavis.

3.1 Etape 1 - Travaux compris dans le cadre des crédits supplémentaires (2^e série 2010 et 1^{re} série 2011, compte 5800.314)

- Travaux réalisés de mi-juillet 2010 à mi-octobre 2011.
- Excavation et élimination du complexe étanchéité-isolation en mousse de polyuréthane pour la totalité du socle de la salle de gymnastique.
- Etanchement des joints de dilatation, des murs enterrés et des reprises de bétonnage des sous-sols depuis l'extérieur.
- Contrôle et éventuellement remplacement des drainages.
- Démolition du plancher de la salle de gymnastique jusqu'au radier.

- Démolition de la chape dans les locaux annexes.
- Traitement par injections des joints de reprise de bétonnage radier-murs sous l'abri PC, inaccessibles depuis l'extérieur.
- Traitement du sol de la salle de gymnastique contre le champignon de cave.
- Assèchement des sols, isolations et chapes.
- Réfection de l'étanchéité, de l'isolation, des chapes et des revêtements.
- Dépose, stockage et remise en place du mobilier de la salle de gymnastique.
- Mise en dépôt des accessoires de jeux du préau de la petite enfance.
- Déplacement du couvert pour en faire un abri à vélos dans la cour est.
- Démolition et évacuation des dallages en béton posés sur la dalle toiture.
- Evacuation du solde des matériaux de cette toiture : terre végétale, plantations, sol sportif, étanchéité, etc.
- Reconstruction du système isolation-étanchéité avec façon de pente pour l'évacuation de l'eau.
- Restitution de la surface de jeux du préau de la petite enfance.

3.2 Etape 2 - Travaux faisant l'objet du présent préavis

3.2.1 1^{re} phase - Réfection des pieds de façade

- Travaux prévus de juillet 2011 à novembre 2011.
- Excavation et élimination du complexe étanchéité isolation en mousse de polyuréthane pour la totalité du socle du mur nord de distribution des classes.
- Etanchement des joints de dilatation et des reprises de bétonnage, étanchement complet du mur enterré.
- Contrôle et éventuellement remplacement des drainages.
- Remblayage et remise en état du chemin.

3.2.2 2^e phase – Toitures de l'ensemble des classes et façades

- Travaux prévus de janvier 2012 à août 2012.
- Montage des échafaudages.
- Mise en dépôt des accessoires de jeux.
- Nettoyage des façades, reprises des joints de dilatation, traitement des tablettes en résine.
- Renouvellement de la ferblanterie selon détails à étudier.
- Evacuation de l'ensemble des matériaux composants ces toitures jusqu'à la dalle en béton.
- Nettoyage des écoulements existants.
- Reconstruction du système isolation-étanchéité, repose du gravier.
- Restitution de la surface de jeux du préau de la petite enfance.

4. Coût des travaux

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin d'établir un rapport technique et un devis estimatif à $\pm 20\%$. Le récapitulatif ci-après est un résumé de ce devis.

Indice : 112,2 au 01.04.2010 (indice zurichois)

CFC	Libellé	CHF
1	Travaux préparatoires	10 000.–
2	Bâtiment	2 404 000.–
21	Gros-œuvre 1	576 000.–
22	Gros-œuvre 2	1 426 000.–
23	Installations électriques	10 000.–
25	Installations sanitaires	20 000.–
27	Aménagements intérieurs 1	10 000.–
28	Aménagements intérieurs 2	118 000.–
	Divers et imprévus (10 % CFC 2)	244 000.–
4	Aménagements extérieurs	60 000.–
5	Frais secondaires et comptes d'attente	313 000.–
51	Autorisations, taxes	5000.–
52	Echantillons, maquettes	12 000.–
56	Expertises	6000.–
59	Honoraires	290 000.–
	Total HT	2 787 000.–
	+ TVA 8 %	222 960.–
	TOTAL TTC	3 009 960.–
	Montant arrondi à	3 010 000.–

Ce devis comprend l'ensemble des travaux d'assainissement des bâtiments des classes et de la garderie. Il ne comprend pas le coût des travaux décrits au chapitre 3.1 ci-dessus, dont le financement résulte de deux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances. Le coût total de cette très importante opération peut donc être évalué comme suit :

Montant dépensé du crédit
supplémentaire, 2^e série 2010 sur un total
de Fr. 1 100 000.–

Fr. 320 000.– TTC

Montant du crédit supplémentaire, 1^{er}
série 2011

Fr. 1 720 000.– TTC

Solde des travaux faisant l'objet du
préavis

Fr. 3 010 000.– TTC

Montant total des travaux d'assainissement

Fr. 5 050 000.– TTC

5. Charges financières

5.1 Impact sur le budget

Outre les amortissements et les intérêts, ces travaux d'assainissement n'auront pas de conséquence sur le budget de fonctionnement du service des écoles primaires et secondaires.

A titre indicatif, les charges financières calculées sur un investissement de Fr. 3 010 000.–, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 3,5 % et une durée d'amortissement de 20 ans s'élèveront à Fr. 211 800.–.

5.2 Plan des investissements

Vu l'urgence des travaux, ce préavis ne figure pas au plan des investissements 2011-2014.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/29 de la Municipalité, du 4 mai 2011 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement au patrimoine administratif de Fr. 3 010 000.–, destiné à financer la réfection complète de l'étanchéité du collège de Boissonnet;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 150 500.– par la rubrique 5800.331 du budget du service des écoles primaires et secondaires;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Jean-François Cachin (LE), Philippe Clivaz (Soc.), André Gebhardt (Les Verts), Manuella Marti (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Thomas Schlachter (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :

La commission nommée pour étudier le préavis 2011/29 s'est réunie le mercredi 15 juin 2011 sur place à Boissonnet.

Assistaient à la séance : M^{me} Manuela Marti, MM. Francisco Ruiz Vazquez, Philippe Clivaz, Jean-François Cachin, André Gebhardt, Thomas Schlachter, et le rapporteur soussigné.

M^{me} Claude Nicole Grin avait informé de son absence, ce qui ne fut pas le cas pour M^{me} Françoise Longchamp, ainsi que pour M. Johan Pain.

M. le municipal Oscar Tosato était accompagné de M^{me} Nicole Christe, cheffe du service d'architecture, et de MM. Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, Robert Budel, Service d'architecture, chef de chantier. M^{me} Isabelle Fournier, secrétaire au service d'architecture, a rédigé les notes de séance, ses premières. Qu'elle en soit ici particulièrement remerciée.

En préambule, M. Tosato nous précise que le montant demandé est imputé sur les comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale via le Service des écoles, mais qu'il s'agit d'un dossier impliquant aussi la Direction des travaux, qui a suivi le chantier via le Service d'architecture. La collaboration transversale est excellente, depuis le début, ce dont tous les intervenants se félicitent.

M. Tosato ne nous cache pas que ce n'est pas par plaisir qu'il nous présente ce préavis. Les quelque 3 millions affectés à l'assainissement d'un bâtiment qui n'a pas vingt ans d'âge sont difficilement « compréhensibles ». Le coût total des travaux se montera à plus de 5 millions, dont deux étapes ont déjà été réalisées, sous forme de crédits d'urgence pour ne pas interrompre l'exploitation du bâtiment. Des problèmes sont apparus dès la mise en service du complexe, mais il fut très difficile d'en identifier les causes.

Certes, tout le monde savait que la parcelle sur laquelle allait être édifié le collège comportait son lot de drainages, « mouilles », et autres sources alimentant la nappe phréatique.

Il y avait donc lieu de prendre les mesures habituelles de construction en terrain potentiellement humide.

Le tort des mandataires (architecte et ingénieurs) de l'époque a été de faire confiance à un procédé nouveau, une mousse expansée, sans avoir les garanties pratiques qu'il avait donné satisfaction dans des constructions similaires. Rapidement, on a dû constater l'apparition de cloques sous les linos, de remontées d'eau un peu partout sans compter, pour couronner le tout, les descentes d'eau liées aux sempiternelles toitures plates qui fuient ; bref, la totale...

Le point d'orgue, si l'on peut dire, étant la découverte que le sol de la salle de gymnastique flottait littéralement tel un radeau avec la présence d'un champignon lignivore pour faire bonne mesure.

Ajoutons à cela que la – ou les – causes furent extrêmement difficiles à identifier, qu'entre-temps et comme de bien entendu le bureau d'ingénieurs a fait faillite et que d'expertise en tâtonnement tous les délais de garantie furent échus et bientôt la Ville, propriétaire, n'eut plus que les yeux pour pleurer et le porte-monnaie pour payer.

Et c'est nanti de cette excellente mise en bouche que votre commission a débuté sa visite des lieux.

Ce qui devrait être un fringant complexe scolaire au mieux de sa forme est en réalité défiguré tant par les dégâts, omniprésents, que par les interventions des divers corps de métier un peu partout; tout cela fait peine à voir.

L'étude du préavis qui suivit cette édifiante visite nous permit d'apprendre que le complexe scolaire de Boissonnet avait coûté un peu plus de 32 millions il y aura bientôt vingt ans. Quelques membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord avec architecture sur la durée réelle des garanties. Par contre tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont largement échues.

Au point 2.5, il nous est expliqué que les mesures d'urgence financées par les crédits supplémentaires, qui n'ont pas été totalement utilisés, ont permis d'intervenir ponctuellement, mais que la somme demandée par voie de préavis permettra l'assainissement de l'ensemble du complexe ; on croise les doigts pour croire sur parole...

Avant de passer au vote, la commission ainsi que les représentants de l'exécutif et de l'administration se rejoignent sur un certain nombre de considérations.

Ce qui s'est passé à Boissonnet est tout simplement inadmissible. La somme qui sera dépensée pour permettre à ce complexe scolaire de fonctionner normalement nous aurait permis de nous offrir une salle de gymnastique neuve qui nous fait cruellement défaut ailleurs.

Il serait vain de se livrer à une chasse aux sorcières et ce, d'autant qu'en dix-huit ans, la plupart des protagonistes de l'époque ne sont plus attaquables voire tout simplement plus atteignables. Il n'en demeure pas moins que si reproche il y a, c'est celui d'avoir cru à un produit et à une formule miracle, de l'avoir mis en pratique à l'échelle de la totalité d'un complexe scolaire et sans grande référence, à savoir au minimum un contexte comparable et quelques années de recul.

La commission reconnaît également qu'il est toujours facile d'être plus intelligent après qu'avant.

C'est dans cet état d'esprit et après une longue discussion que vos représentants ont unanimement accepté en un seul vote positif, les trois conclusions qui leur étaient soumises et vous recommandent d'en faire de même.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Il s'agit de solliciter un crédit d'ouvrage d'un peu plus de 3 000 000 de francs destinés à la réfection complète du collège de Boissonnet qui, dès sa construction, n'a cessé de prendre l'eau tant par le haut que par le bas.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Le groupe PLR vous invite à accepter les conclusions de ce préavis afin d'éviter que le collège de Boissonnet soit sous l'eau. En effet, le 10 juillet 2010, la sous-commission des finances a été contactée afin de constater les dégâts. Les premières mesures ont alors été prises ; deux crédits supplémentaires ont été accordés. Ce préavis concerne les derniers travaux à exécuter afin que les élèves puissent retrouver leur salle de gymnastique et leur bâtiment.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En plus des remarques de mon collègue Cachin, nous devons être attentifs au fait que, dans les prochaines années, on aura de plus en plus de cas de malfaçons. Ici, cela nous coûtera la bagatelle de 5 000 000 de francs en tout.

On peut regretter que la Ville de Lausanne ait voulu se transformer en laboratoire d'essai pour cette opération puisque c'était, sauf erreur, la première fois qu'on utilisait ce type d'étanchéité. A mon sens, c'est plutôt à l'EPFL de tester ce genre de produit et, une fois la fiabilité assurée, on peut l'utiliser sur nos ouvrages communaux. J'aimerais savoir si les mesures prises actuellement sont pérennes, pour que dans cinq ou dix ans on ne nous demande pas à nouveau quelques millions pour refaire l'étanchéité de ce bâtiment. J'aimerais aussi savoir si l'entreprise responsable de ces malfaçons collabore encore avec la Ville de Lausanne.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'ai été, il y a quelques années, membre de la commission scolaire qui s'était penchée sur la construction de ce bâtiment de Boissonnet. Nous avons constaté, déjà à ce moment, qu'il y avait des malfaçons. J'aimerais savoir si nous devons nous attendre à d'autres demandes de crédit pour la réfection de ce bâtiment scolaire qui, semble-t-il, a été mal conçu dès le départ.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, ce n'est pas une partie de plaisir pour un municipal que de venir avec un préavis de ce type. Il ne sert à rien non plus de faire la chasse aux sorcières. Je viens d'apprendre ce soir que M^{me} Longchamp était déjà là il y

a vingt ans, lorsque ce bâtiment a été construit ; donc, elle en connaît plus que moi. Ni le municipal en charge de ce dossier à la Direction des travaux – M. Français – ni moi-même n'étions là, nous avons hérité d'une situation malheureuse. Je ne suis pas sûr que l'on puisse appeler cela une expérience de laboratoire. L'euphorie de l'utilisation de nouvelles techniques peut tout d'un coup surprendre, même un Conseil communal qui – je suis sûr – ne savait pas qu'on ne doit pas utiliser de la mousse expansive pour faire l'isolation d'un bâtiment, quel qu'il soit.

C'est important de dire aujourd'hui que la Direction des travaux, par ses services, a vérifié qu'il n'y a pas d'autres bâtiments nous appartenant qui contiennent ce produit ; comme nous l'avons fait pour l'amiante. Nous avons fait des contrôles au mieux. A priori, en tout cas dans l'état de nos connaissances actuelles, il n'y a pas d'autres bâtiments qui auraient été isolés avec cette mousse expansive auxquels nous devrions être attentifs.

Nous avons entrepris un certain nombre de travaux à Boissonnet et des solutions ont été formulées pour remettre en état ce bâtiment. Maintenant, je vous pose la question : devons-nous faire confiance aux ingénieurs qui nous proposent ces solutions, comme nous avons fait confiance aux ingénieurs il y a vingt ans ? Eh bien, oui. Nous demandons à un, deux, trois ingénieurs : est-ce que la solution que vous nous proposez est définitive, est-ce qu'elle va empêcher que de l'eau ne s'infilte dans ce bâtiment ? Nous n'avons qu'une solution, c'est de leur faire confiance. L'entreprise qui a posé cette mousse expansive a fait faillite, monsieur Gaudard, donc il n'y avait personne contre qui se retourner ; c'est malheureux.

Je remercie la sous-commission des finances qui, depuis plus d'une année, nous épaula dans le suivi de ces travaux. Elle a été informée des découvertes que nous faisons au jour le jour. Pour pouvoir assurer la prestation scolaire, je vous recommande, comme l'a fait M. Cachin, d'accepter cette demande de crédit d'ouvrage.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Les trois conclusions ont été acceptées à l'unanimité de la commission.

Le président : – Je vous propose de voter les conclusions en bloc.

Le préavis 2011/29 est adopté sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/29 de la Municipalité, du 4 mai 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement au patrimoine administratif de Fr. 3 010 000.–, destiné à financer la réfection complète de l'étanchéité du collège de Boissonnet ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 150 500.– par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Postulat de M^{me} Magali Zuercher demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement

Le président : – Je vous propose de passer au point D de l'ordre du jour, c'est-à-dire aux cinq initiatives déposées, pour que nous puissions désigner les commissions. Il s'agit d'un simple débat concernant les différents postulats. Cinq postulats ont été déposés ; j'invite les postulants à venir à la tribune pour compléter leurs dépôts. Il ne s'agit pas d'ouvrir un débat au sein du Conseil, mais de définir le processus de traitement de ces initiatives.

M. Florian Ruf n'étant pas présent, je vous propose de laisser ce point en suspens ; nous le traiterons lors de la prochaine séance. Nous passons donc à l'initiative 50.

Développement polycopié

Lors des réflexions concernant le nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive, plusieurs propositions ont été faites concernant la portion des rives et ses abords à l'ouest d'Ouchy en direction de Bellerive. Le projet du musée a été refusé et tout a été arrêté. Ceci est regrettable, car ces lieux offrent un potentiel important en termes de revalorisation et pourraient, même sans la réalisation d'un musée, revêtir un autre visage.

Si le maintien de la Sagrave et des halles de la CGN semble incontesté, le quai qui les longe et la relation au port d'Ouchy pourraient être améliorés. De même, l'avenue de Rhodanie, ancien rivage du lac, pourrait être repensée.

De plus, à l'heure où le P+R de Provence est relocalisé, la pertinence d'un P+R à Ouchy, quasiment au centre-ville, pourrait être discutée. Finalement, le grand espace vide qui accueille entre autres le cirque Knie et le Luna Parc est nécessaire en ville ; toutefois, son aspect pourrait être amélioré, de même que le site qui aurait dû accueillir le Musée des Beaux-Arts. L'accessibilité aux rives pourrait être revue, tout en évitant, à cet endroit, la promiscuité avec les hôtels sis à Ouchy.

Compte tenu de la densification de la ville, la demande en espaces extérieurs de promenade, de rencontre, de baignade... va être croissante ; de même que la préoccupation d'aménagements conforme aux objectifs du développement durable, qui devrait permettre en ces lieux notamment d'en améliorer la biodiversité (contribuant ainsi à limiter les pertes en matière de biodiversité).

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste demande à la Municipalité de lancer une étude pour le réaménagement de ce secteur des rives. De manière à garantir une cohérence globale des aménagements des rives, entre ceux existants et ceux à créer, entre les parties lacustres et celles sur la terre ferme, il est proposé que la motion (transformée en postulat) de M. Vincent Rossi et consorts de février 2011 *Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin de recréer des espaces naturels, de détente et de baignade* soit traitée conjointement au présent postulat et qu'une vision directrice de l'ensemble des rives, de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand, soit élaborée. Cette vision inclura la définition d'étapes de réaménagement, le tronçon Ouest étant sans doute vraisemblablement prioritaire par rapport à la portion Est ayant déjà fait l'objet de plusieurs réaménagements (déplacement de la route, mise en place de panneaux didactiques sur l'histoire du quai Maria-Belgia, création du jardin des roses...)

Lors des travaux de la commission ayant traité du postulat de M. Vincent Rossi susmentionné, un consensus semblait se dégager quant à la pertinence de traiter le tronçon Ouest. Pour cette raison, il est demandé que le postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Discussion

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – J'insiste pour que ce postulat soit transmis à la Municipalité pour être traité avec le postulat de M. Rossi, car il résulte de la séance de commission que nous avons eue avant les vacances sur le postulat de M. Rossi traitant du secteur à l'est d'Ouchy.

La discussion est ouverte.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Plusieurs interventions traitant d'Ouchy et de Bellerive ont été déposées et traitées en commission, y compris celle de M. Claude-Alain Voiblet ; par conséquent, nous demandons un renvoi en commission.

Le président : – MM. Cachin et Hubler demandent la parole pour la même raison. Ils renoncent donc.

La discussion est close.

A la demande de cinq conseillers, le postulat est transmis à une commission.

Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « **Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers !** »

Développement polycopié

Le combat contre le commerce de drogue dans les rues lausannoises a fait l'objet de nombreuses interpellations, postulats et motions du PLR au cours des derniers mois (voir la récente motion Mathieu Blanc et consorts *Pour des mesures d'éloignement afin de permettre aux Lausannois de se réappropriier le domaine public*, BCC du 12 octobre 2010 et BCC du 23 novembre 2010).

La plupart de ces propositions n'ont pas suscité l'enthousiasme – ou même de réactions particulières – de la part de la Municipalité qui, en règle générale, se contente (i) d'affirmer que le problème est moins grave ou important que prétendu (ii) de constater que les solutions à ce fléau n'existent pas au niveau communal (iii) que les mesures proposées ne font que « déplacer le problème », ce qui ne « réglera rien ».

Une telle position est inacceptable pour le PLR. Les réactions des habitants du Maupas, relayées récemment par un grand quotidien de la place et les nombreuses remarques que nous entendons de nombreux Lausannois qui habitent dans le centre-ville le démontrent.

Face à cette absence de réaction, le PLR demande qu'à défaut de prendre réellement en considération ses propositions, les demandes des habitants des quartiers du Maupas, de Bel-Air, de la rue de Bourg, du Petit-Chêne – entre autres – le soient et demande par ce postulat à la **Municipalité qu'elle présente, dans les plus brefs délais, un plan d'action et de mesures concrètes pour combattre le commerce de drogue dans les quartiers du centre-ville. Ce plan d'action devra viser à limiter autant que possible le deal dans les quartiers en harcelant les dealers par des contrôles fréquents et/ou des mesures d'éloignement, et en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour rendre leur activité la plus dure possible, peu importe le risque de déplacement.**

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ce postulat a été déposé par le groupe PLR avant l'été pour répondre à différents problèmes soulevés notamment dans la presse par les habitants du Maupas, qui se font harceler par les dealers. Nous en avons parlé lors des questions orales. Suite à de nombreuses interpellations, motions, postulats que les libéraux-radicaux ont déposés ces deux derniers mois, nous avons souhaité déposer à

nouveau un postulat pour demander à la Municipalité de présenter, dans les plus brefs délais, un plan d'action et de mesures concrètes pour combattre le commerce de drogue dans le centre-ville, notamment par le biais de mesures d'éloignement, tel que cela avait été proposé.

Je me permets de proposer que cet objet soit traité en même temps, par une commission ou par la Municipalité, que l'objet de M^{me} Ruiz – cet objet sera traité sans doute la semaine prochaine si elle ne revient pas. Son postulat est, en effet, en grande partie similaire à de nombreuses interpellations déposées par les libéraux-radicaux.

La discussion est ouverte.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Je ne souhaite bien sûr pas prendre la parole à la place de M^{me} Ruiz, puisque son texte est le fruit de son travail, et c'est bien qu'elle puisse en dire quelques mots. Néanmoins, nous avons eu l'occasion de discuter de cette stratégie d'un traitement conjoint de ces deux textes, vu qu'ils ont un certain nombre de buts communs. Nous pensions même, au sein du groupe socialiste, envoyer les deux textes ensemble à la Municipalité, vu l'intention louable exprimée différemment – mais qui se rejoint – dans ces deux textes, plutôt que de les faire traiter par une même commission pour qu'elle dise, en effet, que leurs intentions sont louables. Pour économiser du temps et de l'énergie, il serait judicieux d'en faire un paquet commun, mais peut-être de ne pas envisager un renvoi en commission.

Le président : – On nous propose de traiter ces deux textes ensemble, ce qui me paraît raisonnable ; reste encore la présentation du postulat de M^{me} Rebecca Ruiz. Est-ce qu'un membre du groupe socialiste pourrait éventuellement défendre son postulat ce soir ? Comme cela, on peut renvoyer ces deux objets directement à la Municipalité, vu que l'on vient de traiter celui de M. Mathieu Blanc.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – C'est un exercice un peu délicat, car c'est un peu voler le travail d'autrui. Néanmoins, vous avez pu découvrir ce postulat, qui propose plusieurs pistes quant à la problématique brûlante du trafic de rue dans certains quartiers, ce qui a été souligné par notre collègue. Il y a quelques propositions pour aller de l'avant, pour examiner quelles pistes prendre, et pour évaluer comment les mesures prises dans ce domaine délicat pour entraver le trafic et les perturbations liées à celui-ci ont une efficacité sur le terrain. C'est donc un postulat très ouvert, qui propose plusieurs pistes – cinq ou six, si ma mémoire est bonne – et qui propose de se donner le temps d'apprécier la résolution de ce problème. Je n'en dirai pas plus, car Rebecca Ruiz l'aurait présenté mieux que moi...

Le président : – S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de discuter des deux postulats et de les traiter de la même manière.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ce sujet nous interpelle et nous aimerions en discuter en commission. Je demande donc un renvoi en commission.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je constate quand même une chose étrange : mieux les services du municipal de gauche Marc Vuilleumier font leur travail et persécutent les dealers, plus les motions et les postulats sur ce sujet fleurissent ; c'est quand même étonnant. Bon, nous sommes en été, ce qui signifie que cela pourrait être discuté au Conseil communal juste avant les élections nationales ; ce n'est pas totalement un hasard.

Je soutiens la demande de M. Stauber consistant à renvoyer ces objets en commission, parce qu'il serait bon, pour une fois, que toutes les personnes se piquant d'être compétentes en matière de trafic et de deal aient un jour ou l'autre les vrais spécialistes. Je suggère au président d'inviter des spécialistes de la lutte contre le deal – le grand ou le petit, si possible les deux – à cette commission afin d'ouvrir un peu les yeux des conseillers communaux, qui ne sont pas tous très réveillés sur ce sujet.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je voulais abonder dans le sens de Mathieu Blanc en proposant de renvoyer le postulat que nous avons cosigné à Municipalité, mais, étant donné que de nombreux nouveaux conseillers communaux sont présents dans cette salle, il serait bon de rappeler tout ce qui a été fait, tous les postulats et les interpellations qui ont été déposés ces derniers temps et, peut-être, de les mettre à jour. J'appuie donc la demande de M. Stauber de renvoyer ces objets en commission.

La discussion est close.

Le président : – Je vous propose de voter d'abord la proposition de renvoi à une commission pour l'initiative 52, soit le postulat Mathieu Blanc et ensuite le deuxième objet, l'initiative 51, le postulat de M^{me} Rebecca Ruiz.

Concernant l'initiative 52, est-ce qu'il y en a cinq personnes au moins dans la salle qui souhaitent le renvoi en commission ? C'est le cas.

A la demande de cinq conseillers, le postulat est transmis à une commission.

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation »

Développement polycopié

Préoccupation partagée par les habitants de certains quartiers, la problématique de la lutte contre le trafic de rue à Lausanne s'invite aussi régulièrement au sein des discussions du Conseil communal de Lausanne. Hormis différentes interpellations et interpellations urgentes, récemment, deux initiatives en lien avec les effectifs policiers et avec la politique globale de sécurité de la Ville de Lausanne ont été renvoyées à la Municipalité pour rapport-préavis⁴. Complètes et complémentaires, ces deux textes ne s'attachent cependant pas directement à la question du trafic de stupéfiants de rue à Lausanne.

Le présent texte vise à combler cette lacune en demandant plus spécifiquement à la Municipalité, dans ledit rapport-préavis à venir, de faire des actions ayant pour but d'éviter la fixation des zones de deal, l'une des tactiques principales en matière de lutte contre le trafic de rue.

Depuis le milieu des années 1990, le travail quotidien de la Police municipale lausannoise (PML) est déployé à lutter contre le trafic de stupéfiants en rue. Travail de longue haleine en raison de la structure même du marché des stupéfiants à Lausanne, inépuisable de par l'existence et la présence de consommateurs, la lutte contre le trafic de drogue ne connaît pas de solution miracle ici comme ailleurs, mais s'inscrit, au contraire, dans un système complexe multifactoriel dont elle dépend : type de marché local, type d'acteurs (consommateurs, dealers, trafiquants-consommateurs), type de stupéfiants, lieux d'achats et de consommation, actions de répression, prévention.

En 2006⁵, la Police municipale lausannoise tirait un bilan positif de l'action policière menée par le groupe Celtus, en collaboration avec le travail du groupe Alpha (en uniforme et visibles dans la rue) pour lutter réellement contre le trafic de stupéfiants visible. Pour renforcer ce groupe, deux inspecteurs de la Police judiciaire et quatre agents de Police-secours ont rejoint le groupe Celtus en 2009. Devenu alors Celtus plus, le groupe comptait douze policiers en civil à la fin de l'année 2009. En 2010, l'opération Celtus plus a été reconduite et a débouché sur la dénonciation de

⁴ Postulats de M. Fabrice Ghelfi *Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise* et de M^{me} Natacha Litzistorf *Pour une politique de sécurité urbaine*.

⁵ Communiqué de la PML du 8 décembre 2006 : « Opération Celtus contre le trafic de stupéfiants en rue : plus de 300 interpellations dont une centaine de trafiquants pris en flagrant délit pour 2006. »

171 trafiquants de rue et de 523 consommateurs⁶. En parallèle, la brigade des stupéfiants continue à mener, en amont, avec patience et minutie, des investigations visant à démanteler des réseaux de trafiquants actifs à Lausanne, régulièrement avec succès⁷.

Reste que dans certaines rues et quartiers de centre-ville, le deal est installé depuis de nombreux mois, voire des années, au pied des immeubles de résidants, entravant ainsi de manière évidente la qualité de vie et la sécurité objective comme subjective des habitants de certains quartiers lausannois. Depuis quelque temps, la détresse ressentie par les habitants du carrefour Maupas-Petit-Rocher-Cèdres est perceptible pour quiconque habite ou fréquente le quartier. Pire encore, récemment, la police avouait dans une lettre adressée aux habitants les difficultés réelles qu'elle rencontre pour faire face au trafic dans ce périmètre (impossibilité pour les policiers en civil de travailler 24 h/24 h, problèmes engendrés par le nouveau code de procédure pénale)⁸.

A partir de ces constats et dans ce contexte, le présent postulat prie la Municipalité d'intégrer les demandes et pistes de réflexion suivantes dans son concept général de lutte contre le trafic de rue à Lausanne :

1. Procéder à des contrôles antidrogue en nombre et régulièrement dans les rues et quartiers résidentiels du centre-ville pour éviter toute fixation du trafic en un lieu précis.

Il est nécessaire d'entraver les zones de deal se situant au pied des immeubles par une présence importante d'agents en uniforme procédant à des contrôles pour permettre aux habitants de jouir d'une qualité de vie digne, même au risque de voir le deal se disperser – celui-ci ne se déplacera jamais complètement du centre-ville en raison de la présence des consommateurs et des lieux propices à la consommation. Pour y parvenir, la police pourrait (ré)activer le groupe Alpha et intervenir régulièrement dans les rues concernées pour marquer sa présence de manière forte (auprès des habitants et des dealers) ainsi que pour déstabiliser les trafiquants, comme elle l'avait fait précisément dans la zone du Maupas en août 2010.

2. Intégrer la notion d'évaluation aux actions policières de lutte contre le trafic de rue, en procédant régulièrement (tous les six mois environ) à des évaluations *in situ* (par exemple dans les rues et quartiers concernés) et en communiquant sur cette question.

Depuis décembre 2009, aucun bilan spécifique de Celtus plus n'a été présenté publiquement, hormis quelques lignes dans le bilan 2010 de la PML. La communication publique pourrait avoir un effet rassurant pour les habitants de la ville concernés par le deal dans leur périmètre proche d'habitation et contribuerait certainement à « visibiliser » le travail de la police dans ce domaine, en évitant qu'un fort sentiment d'impunité se propage. Par exemple, la communication auprès des habitants dans les quartiers concernés pourrait se faire à travers les associations et Maisons de quartiers existantes. Autre piste, les habitants pourraient être interrogés sur l'évolution observée, dans le cadre de l'évaluation, en associant là aussi les associations et Maisons de quartiers.

3. Repenser, dans le cadre de la réorganisation du Corps de police en cours, l'organisation de la brigade des stupéfiants et le travail des groupes Alpha et Celtus plus de manière à avoir des effectifs stables dans ces différents groupes ainsi qu'à garantir des conditions de travail de qualité dans l'accomplissement de tâches aussi difficiles.

⁶ Bilan 2010 de la Police municipale lausannoise.

⁷ Communiqué de la PML des 8 juin 2011, 13 juillet 2010, 29 avril 2010.

⁸ *24heures* du 3 juin 2011.

4. Intensifier, dans le cadre de la réforme policière vaudoise en cours, la collaboration relative à la lutte contre le trafic de rue avec la brigade des stupéfiants de la police cantonale, avec la gendarmerie (notamment lors de contrôles antidrogue) ainsi qu'avec les différents acteurs de la justice concernés par la répression du trafic de stupéfiants en rue.
5. Initier une plateforme d'échanges et de collaboration autour de cette thématique avec les polices (municipales ou cantonales) de Berne, Zurich, Bâle et Genève ainsi qu'avec les polices intercommunales vaudoises.
Par ce biais, intervenir auprès des entités et autorités compétentes pour dénoncer les effets négatifs dans la lutte contre le trafic de rue de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale.
6. Entamer une réflexion au niveau communal autour de la prévention et de la répression de la consommation de cocaïne en
 - présentant le projet de prévention en milieu festif, impliquant la Ville, le Canton et plusieurs associations (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Re'lier, etc.), évoqué dans la réponse à l'interpellation « Petit trafic : et si on s'intéressait aux consommateurs festifs »⁹ ;
 - présentant les résultats de l'évaluation du principe de distribution d'une brochure ou carte de prévention en relation avec les produits stupéfiants, que les collaborateurs du Corps de police pourraient mettre à disposition des consommateurs qu'ils rencontrent, également évoquée dans l'interpellation mentionnée ci-dessus ;
 - évaluant l'opportunité d'introduire un article sanctionnant la consommation « festive » de cocaïne dans le règlement de police en plus de l'article 19a de la loi sur les stupéfiants (LStup), qui définit la consommation comme pénalement répréhensible, dans un but doublement dissuasif et dont la sanction serait également une amende.
7. Recenser, en collaboration avec les SIL, les rues et places propices au deal dans lesquelles l'éclairage pourrait être amélioré, voire fortement augmenté, dans un but dissuasif, et agir rapidement dans ce sens-là, notamment dans la zone évoquée précédemment.

Je remercie la Municipalité d'intégrer les réponses au présent postulat au futur rapport-préavis (réponse aux postulats de M. Ghelfi et de M^{me} Litzistorf précités) qui présentera, entre autres, la réorganisation du Corps de police lausannois.

Discussion

Le président : – Vu la volonté de traiter ces deux postulats ensemble, il serait logique de le renvoyer à une commission, mais je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a cinq conseillers qui demandent le renvoi en commission ? C'est donc le cas.

A la demande de cinq conseillers, le postulat est transmis à une commission.

⁹ Réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz « Petit trafic : et si on s'intéressait aux consommateurs festifs », 24 février 2010.

Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud-Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires

Développement polycopié

Depuis l'adoption du plan partiel d'affectation N° 545 de 1974 et touchant plus spécifiquement ce quartier, plusieurs aménagements et constructions ont vu le jour depuis son entrée en application et aujourd'hui.

Si ce développement a pu se faire petit à petit, c'est grâce à la volonté des propriétaires concernés qui ont toujours veillé à un développement harmonieux de l'endroit.

Aujourd'hui et depuis maintenant près de trente ans, la totalité des parcelles tel que prévu par le plan d'affectation 545 a été aménagée, et ceci au gré des changements de propriétaire.

Or, maintenant que cet aménagement construit est en phase finale, il est nécessaire de reprendre les aménagements communaux de ce quartier.

Cela concerne avant tout l'aménagement des chemins communaux, à savoir celui du Bois-Genoud et celui de la Coffette.

En effet, ces chemins ne correspondent plus à l'évolution de ce quartier, tant en surface qu'en sous-sol. En surface, ils nécessitent une reprise ainsi que l'aménagement de places d'évitement. Et en sous-sol, les canalisations d'évacuation des eaux claires et usées ne sont pas complètes, l'évacuation des eaux claires n'est pas uniforme. L'apport en électricité est encore aérien pour quelques constructions et la conduite du gaz est inexistante sur la partie basse de la parcelle. Un réexamen des aménagements doit être entrepris.

Pour la surface, avec l'arrivée de nouveaux habitants, et notamment de nombreux enfants, la mise en place provisoire d'obstacles pour ralentir le trafic à 30 km/h est parfaitement inutile sur les tronçons droits et certains gênent même les accès aux chemins privés, car situés dans l'axe de ces derniers. La mise en place de seuils serait plus indiquée.

Ce postulat demande d'étudier la refonte de ces chemins de desserte, en reprenant la totalité des aménagements qui ne correspondent plus du tout à ceux qui y ont été réalisés au cours de ces 30 à 40 dernières années.

Un autre problème est joint aux aménagements mentionnés ci-dessus. Il s'agit, en collaboration avec la Commune de Romanel, d'étudier la mise en place d'un bassin de rétention des eaux de pluie, notamment pour le quartier des Esserpys/Golliettes et la zone artisanale qui y est immédiatement voisine et sise sur cette dernière. Le gonflement périodique et brutal de la Pétause lors de gros orages provoque un déversement massif de ces eaux dans le lit de cette première.

Les inondations importantes dans ce quartier, en particulier par le chemin du Bois-Genoud, y ont été au nombre de 5 depuis le printemps 2010 avec les dégâts occasionnés au voisinage et au lit de la rivière précitée, dont le collecteur des eaux usées qui y est enfoui présente une visibilité laissant présager d'un prochain cas pouvant occasionner une rupture.

Compte tenu des éléments techniques de ce postulat, je propose que celui-ci soit renvoyé directement à la Municipalité.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Mon ancien collègue Yves-André Cavin a constaté qu'il y avait de gros problèmes d'évacuation des eaux claires dans le secteur de Vernand-Le Taulard. En effet, à plusieurs reprises, de nombreuses inondations ont

touché le chemin de Bois-Genoud. Par ce postulat, il demande que la Direction des travaux réexamine l'écoulement des eaux claires dans ce secteur afin d'éviter des inondations dans le futur. Mon collègue de l'époque demandait que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je demande le renvoi en commission, car je ne comprends pas très bien pourquoi la collectivité devrait prendre à sa charge l'étude qui incombe au propriétaire privé. Il est bien que l'on clarifie la situation et que l'on discute ensemble de l'opportunité de cette étude et des frais qui incomberaient à la collectivité publique.

Le président : – Est-ce qu'il y a cinq membres du Conseil qui souhaitent le renvoi de cet objet en commission ? C'est le cas.

La discussion est close.

A la demande de cinq conseillers, le postulat est transmis à une commission.

Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin : « Les surfaces de Métamorphose seront-elles vraiment attribuées de manière équitable-transparente et en n'autorisant pas la spéculation ? »

Développement polycopié

M. Charles-Denis Perrin (PLR) donne lecture de son interpellation urgente :

En juin dernier, la Municipalité a organisé, du 16 au 18, trois journées d'information-contact pour la population lausannoise et les investisseurs afin de présenter le projet Métamorphose Nord qui a gagné le concours, ainsi que les perspectives de développement envisagées dans cette région de la ville.

Les résultats de ces échanges ont fait l'objet d'une présentation au GCAS, groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose, le lundi 22 août dernier.

Il a été relevé que 770 personnes ont assisté à l'événement et que 50 investisseurs du marché libre se sont annoncés comme investisseurs potentiels, de même que 46 investisseurs de type coopératives d'habitants déjà actifs ou en constitution possible.

L'interpellateur se réjouit évidemment de l'enthousiasme qu'engendre ce projet, mais s'inquiète néanmoins de la manière dont les différents lots seront attribués ces prochains mois, puisqu'aucune information n'a pu lui être donnée durant cette séance quant aux critères de choix que prévaudront pour sélectionner les heureux « gagnants » des premiers mètres carrés, ni la manière dont ils pourront être départagés.

C'est pour cela que je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle rappeler quelle procédure de publication elle a suivie pour informer le public et les investisseurs de la possibilité de s'annoncer pour s'inscrire afin de pouvoir soumettre, le moment venu, un projet ?
2. A-t-elle utilisé d'autres canaux d'information que la presse écrite ou internet, comme la *Feuille des avis officiels* ou les bans publics ?
3. Peut-elle rappeler quels ultimes délais elle s'est fixé pour sélectionner les projets ou les candidats ?
4. Peut-elle expliquer si elle entend lancer une procédure de marché public comme elle l'a fait pour son appel d'offres relatif aux Prés-de-Vidy ou des

appels d'offres ouverts (mais non soumis à la loi sur les marchés publics), comme celui relatif aux terrains « Lausanne, avenue de Morges » ? Si la réponse est négative, peut-elle justifier cette différence, puisque dans les deux cas de Métamorphose, Nord ou Sud, il y a uniquement « octroi d'un droit de superficie » dans un but principal d'intérêt public ?

5. Compte tenu des réponses précédentes, la Municipalité estime-t-elle avoir donné de manière équitable, claire et rigoureuse la possibilité à tous les citoyens et investisseurs de s'annoncer ?
6. Comme on l'a vu précédemment, le nombre d'intéressés risque bien d'être supérieur aux possibilités du projet. Dans ces circonstances, la Municipalité peut-elle énoncer la liste des critères qu'elle entend appliquer pour faire sa sélection et préciser quelle priorité elle entend leur donner les uns par rapport aux autres ?
7. Les objectifs du projet prévoient de construire de quoi loger 6500 habitants et abriter 3500 emplois. Sachant que 1000 postes de travail pourraient être prévus dans le cadre du Service des automobiles et de la navigation, 1000 pour les divers services nécessaires au quartier – garderies, écoles, commerces de proximité, etc. –, la Municipalité peut-elle préciser comment elle entend inciter, en fait, imposer aux investisseurs l'obligation d'intégrer des surfaces commerciales, artisanales ou dédiées au tertiaire pour les 1500 postes de travail restants, sachant que les investisseurs en principe n'aiment pas beaucoup mettre du commercial dans leurs bâtiments et préfèrent le logement ?
8. Qui dit investisseurs dit parfois spéculateurs. La Municipalité peut-elle préciser quels garde-fous elle entend mettre en place pour éviter une spéculation rendue possible par une utilisation de ce patrimoine public ?
9. Dans le préavis « 3000 logements », il était fait mention de critères de développement durable que doivent respecter les logements construits. La Municipalité peut-elle faire savoir si, sur la base de ses premières expériences, elle entend élargir ces critères, notamment en ce qui concerne la mixité sociale et la mixité fonctionnelle ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – J'aimerais remercier l'interpellateur pour ses questions ; elles me permettront de clarifier un certain nombre de points pour éviter qu'il y ait des malentendus sur les suites de la procédure relative à l'octroi des lots du projet Métamorphose.

La Municipalité, et ma direction en particulier, se réjouit du succès qu'ont connu les journées organisées entre le 16 et le 18 juin ; cela a confirmé un double intérêt. Un intérêt tout d'abord des Lausannois pour ce quartier ; ils se disent peut-être qu'ils se verraient bien y habiter plus tard. Il y a aussi un intérêt de nombreux investisseurs, que ce soient des investisseurs institutionnels, des coopératives partenaires de la Ville dans des projets de logements subventionnés, ou des habitants désireux de se grouper en coopérative d'habitants – ou qui sont déjà en coopérative d'habitants.

Ceci dit, j'aimerais dissiper les craintes de l'interpellateur. Ces journées d'information avaient pour but de susciter un intérêt, mais aussi, pour la Ville et notamment pour le Service du logement et des gérances, de voir quels types d'investisseurs s'intéressaient au projet. A ce stade, les critères n'avaient pas été fixés, il ne s'agissait pas d'un appel d'offres en tant que tel ; le cahier des charges de chaque lot et les critères sociaux, économiques et écologiques qui présideront à la conduite du projet n'ont pas encore été fixés. Il s'agissait donc de journées d'information.

Pour répondre à la première question, encore une fois, il s'agissait de journées d'information et non d'une procédure fixe. En ce qui concerne les canaux d'information, nous avons mis des affiches en format mondial dans toute la ville et à proximité, distribué des flyers dans les commerces et les lieux publics, publié des annonces dans la presse, nous avons informé tous les membres du Conseil communal, contacté tous les investisseurs qui se sont manifestés spontanément depuis l'annonce du projet « 3000 logements » en 2005 et du projet Métamorphose, contacté toutes les personnes qui se sont inscrites et qui ont participé aux visites guidées de l'exposition sous les arches du Grand-Pont en novembre 2010 – pour autant qu'elles aient laissé leur adresse, bien sûr – ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la démarche participative OLA !, invité toutes les gérances importantes de la place et toutes les sociétés œuvrant dans le domaine du logement subventionné, ainsi que les membres de l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT). De plus, pendant un mois, la Ville a tenu une information constante sur son site internet relative à ces trois journées d'information.

Je réponds par là même à la question deux : non ; les moyens d'information utilisés ont été ceux que j'ai indiqués, il n'y a évidemment pas eu d'information dans la *Feuille des avis officiels* ni publication dans les bans publics puisqu'on n'est pas, à ce stade, dans une procédure d'attribution de lots dans le cadre du projet Métamorphose.

En ce qui concerne la question trois, je ne peux pas vous répondre en l'état. La Municipalité est en train d'étudier le calendrier et la planification du projet. On ne sait donc pas encore à quel moment ces lots seront mis au concours. Pour rappel, le plan directeur des Plaines-du-Loup doit être mis en consultation prochainement ; il s'agira ensuite d'établir des Plans partiels d'affectation (PPA). Pas mal de temps s'écoulera donc encore avant que les lots ne soient définitivement attribués.

Concernant la question quatre, je rappelle que les droits distincts et permanents de superficie ne sont pas soumis à la loi sur les marchés publics ; c'est un élément important. La procédure n'est pas définitive, mais, a priori, on se rapprochera d'un appel d'offres tel que nous l'avons connu sur le projet de l'avenue de Morges. L'idée est de fixer des critères clairs qui permettent à tous les investisseurs qui y répondent de postuler pour les lots en question, avec une information la plus large possible. Vous avez évoqué la *Feuille des avis officiels* ; à ce stade, une publication dans la *Feuille des avis officiels* sera prévue, comme cela a été le cas pour l'avenue de Morges. Il y aura donc une procédure la plus ouverte possible pour sélectionner les investisseurs.

Je vous répondrai oui à la question cinq. Nous avons fait le maximum en termes d'information pour que les investisseurs intéressés puissent se manifester à l'occasion de ces trois jours – ils peuvent d'ailleurs encore se manifester. Il ne s'agit pas, à ce jour, d'une démarche fermée : il n'est pas obligatoire d'avoir été inscrit aux journées des investisseurs pour déposer un dossier ultérieurement lors de l'attribution des lots du projet Métamorphose. Ce sont des procédures distinctes ; il s'agissait, avec ces journées d'information, de susciter un engouement de la part des différents investisseurs intéressés.

Quant à la question six, je ne peux que vous donner une réponse générale puisqu'à ce stade, les critères précis pour l'attribution des différents lots n'ont pas été fixés. Les principes généraux qui seront édictés pour le choix de la Ville de Lausanne sont connus, ils ont été rappelés à plusieurs occasions : il y a des critères écologiques, qui seront mis en avant par rapport aux types de constructions prévues, des critères économiques aussi. Il faut que les projets présentés soient viables. Il y a aussi, bien sûr, des critères de mixité sociale ; la Ville de Lausanne a plusieurs fois rappelé ses intentions : un tiers de logements subventionnés et contrôlés dans le projet, un tiers de projets de coopératives d'habitants et un tiers de logements de marché libre. Cet équilibre devra être respecté et ce sera en fonction de ces critères généraux que nous

pourrons attribuer les futurs lots du projet Métamorphose. Je précise encore qu'attribuer un lot ne veut pas forcément dire attribuer un lot à un seul de ces projets. Nous pourrons avoir au sein d'un même lot un investisseur qui propose des logements libres, des logements subventionnés et qui réserve une partie de ses terrains ou de ses immeubles à des coopératives d'habitants. C'est d'ailleurs probablement un bon système pour lutter contre la spéculation et le risque spéculatif que vous invoquez, monsieur l'interpellateur.

Concernant la question sept, je rappelle l'objectif général du projet : le projet urbanistique retenu prévoit deux tiers de logements et un tiers de surfaces dédiées aux activités. Dans les surfaces dédiées aux activités, il y aura les commerces, les bureaux et toutes les activités publiques et parapubliques ; tout cela est donc prévu aujourd'hui dans le projet, qui prévoit aussi que tous les rez-de-chaussée soient affectés à des surfaces d'activités. Pour répondre plus précisément à votre question de comment imposer aux investisseurs l'obligation d'intégrer des surfaces commerciales, en réalité, monsieur l'interpellateur, les investisseurs – en tout cas les investisseurs institutionnels – sont souvent assez désireux d'avoir des surfaces commerciales ou de bureaux dans leurs bâtiments puisqu'elles ont, en général, un rendement supérieur à celui du logement. La question qui se posera est un peu différente s'agissant d'acteurs actifs dans le marché du logement subventionné ou des coopératives d'habitants ; c'est parfois plus difficile pour ce type d'acteurs de gérer des surfaces commerciales et des surfaces de bureaux conjointement à ces surfaces de logement, pour lesquels ces sociétés ont en général plus d'expérience. Mais, le projet prévoit spécifiquement des surfaces commerciales et la Ville approchera aussi des acteurs du marché immobilier qui se spécialisent dans ce type d'activités.

Je vous remercie particulièrement pour la question huit, car vous mettez le doigt sur un des gros enjeux du projet Métamorphose : comment diminuer le risque spéculatif ou, plus précisément, comment s'assurer que les plus-values immobilières qui seront réalisées sur les surfaces commerciales, sur les logements de marché libre ou sur les PPE puissent être entièrement réaffectées au profit de la collectivité publique – que ce soit pour abaisser le prix des logements en marché contrôlé, en coopératives d'habitants ou des logements subventionnés, ou que ce soit pour financer une partie des équipements publics prévus dans le cadre du projet Métamorphose ? C'est donc un enjeu extrêmement important. La Ville de Lausanne réfléchit aujourd'hui à ces questions et aux meilleures manières de se prémunir contre le risque spéculatif. Nous avons un instrument à disposition qui laisse beaucoup de liberté, le droit distinct et permanent de superficie, sur lequel la Ville peut fixer toute une série de conditions pour se prémunir de ce risque spéculatif. Cet enjeu concerne évidemment une partie du projet ; pour ce qui est des coopératives d'habitants et des sociétés ou fondations coopératives qui proposent du logement à loyer contrôlé ou du logement subventionné, il n'y a pas de risque spéculatif, puisqu'on est dans des activités immobilières à prix coûtant.

En ce qui concerne la question neuf, je crois y avoir déjà répondu. La règle des trois tiers a été plusieurs fois rappelée par la Municipalité de Lausanne. Elle a aussi été confirmée à plusieurs reprises par le Conseil communal. M. Trezzini, qui a eu l'occasion de traiter une interpellation, a aussi déposé une résolution récemment rappelant cette règle des trois tiers. La mixité fonctionnelle sera garantie dans le projet. L'objectif général de la Municipalité – je m'arrêterai là-dessus – est évidemment de pouvoir pousser la mixité au maximum en visant, si possible, une mixité non pas sur l'ensemble des lots, mais au sein d'un même lot, voire au sein d'un même immeuble, en ayant une typologie de locataires différente à la fois du point de vue générationnel, mais aussi du point de vue social. C'est à ces conditions que l'on pourra réaliser au mieux le projet Métamorphose.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Je remercie le municipal d’avoir répondu à mes questions et d’avoir clarifié la situation. C’est vrai que les propos tenus lundi passé m’ont quelque peu inquiété ; quand j’ai demandé s’il était encore possible de présenter des projets, on m’a répondu par la négative. Je suis très satisfait d’apprendre que, jusqu’à maintenant, il s’agit d’une procédure consultative pour prendre la température du projet et que la Municipalité réfléchira à des critères d’attribution – c’est extrêmement important –, mais également à une procédure la plus claire possible, qui permettra d’attribuer ces lots sans qu’il y ait trop de discussion.

Effectivement, la loi sur les marchés publics est extrêmement lourde ; je ne pense pas qu’il soit nécessaire de l’utiliser en pareil cas, bien qu’elle ait été utilisée pour Métamorphose Sud – les conditions concernant ce dernier projet étaient un peu particulières. Dans ce cas particulier, ce n’est pas le bon choix. En revanche, même si les procédures ouvertes ralentissent un peu les processus, car elles sont plus lourdes et représentent une charge de travail non négligeable, je pense qu’il est indispensable de s’orienter vers cette solution. On peut aussi raisonner a contrario : en l’absence de toute règle, c’est l’ouverture à toutes sortes de discussions, c’est susciter des oppositions au projet par des entités qui ont peut-être des ressentiments. Il est donc extrêmement important que tout soit clair. C’est pour cela que je tenais absolument à rassurer les investisseurs qui auraient peut-être manqué les délais et les investisseurs potentiels, qui pourraient être intéressés par cet intéressant projet.

On ne va pas faire un débat sur le rendement des locaux commerciaux ; effectivement, ils ont souvent de meilleurs rendements, mais présentent beaucoup plus de soucis. Il nous faudra donc être très attentifs pour qu’il y ait effectivement un tiers de locaux commerciaux et deux tiers de logements.

Je suis très satisfait que la Municipalité se préoccupe des spéculateurs. Il faudra être particulièrement attentifs aux coopératives d’habitants en marché libre, qui sont peut-être un peu plus difficiles à gérer. Je pense notamment à des solutions utilisées par certains clubs de golf, qui faisaient revenir les ventes automatiquement à la coopérative avant d’être mises sur le marché, ce qui permettait un certain contrôle des prix. Cette solution avait un peu calmé les spéculations qu’il y avait sur les clubs de golf.

Je suis également satisfait en ce qui concerne la mixité fonctionnelle ; vous avez utilisé le mot « intergénérationnel » ; c’est effectivement cela qu’il faut réussir et non faire des blocs avec des « *stempel* » sur les immeubles, en séparant les choses, mais essayer de faire en sorte que des jeunes retraités puissent s’occuper des enfants de parents qui travaillent, par exemple. Je me réjouis de voir les propositions qui seront faites. C’est important qu’on en parle maintenant, puisque le projet est en train de se dessiner. Mais il est aussi important de parler maintenant de l’organisation au sein du projet ; je tenais à parler de ce problème le plus rapidement possible.

Donc, je suis satisfait ; je ne vais évidemment pas déposer de résolution puisque les réponses ont pu m’être données. Je resterai attentif au développement prochain de ce projet et je me permettrai de revenir sur le sujet si je n’obtiens pas satisfaction.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Un des objectifs du projet Métamorphose est d’être rentable. Alors, est-ce que la Municipalité a prévu de réserver un certain nombre de parcelles pour une éventuelle vente aux enchères ? On pourrait admettre qu’il y ait des zones dédiées à une vente aux enchères de ces droits de superficie. Cela pourrait être intéressant pour nos finances communales.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J’ai une question pour M. Junod. J’ai suivi avec intérêt ses explications. J’ai eu des échanges parfois durs avec M^{me} Zamora, mais toujours courtois, sur la question du logement et notamment sur les conditions des

conventions conclues avec des investisseurs lorsqu'il y a octroi d'un droit distinct et permanent de superficie. C'est évidemment extrêmement important, tant par rapport au prix à payer qu'aux conditions mises en place et au contrôle des types de logements construits.

Ici, nous avons affaire à une opération de grande ampleur. Est-ce qu'il sera possible, dans le cadre de ce projet Métamorphose, que la Municipalité présente au Conseil communal, pour discussion, le contenu et le type des conventions – j'imagine qu'il y en aura plusieurs selon l'affectation des immeubles qui seront proposés aux investisseurs dans le cadre de ce projet ?

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je ne veux pas noyer M. le municipal dans un flot de questions, s'agissant d'un projet manifestement évolutif et où toutes les réponses ne peuvent pas encore être données, mais, pour les conseillers communaux qui, comme moi, n'auraient peut-être pas assisté à tous les débats sur des projets antérieurs, où cette procédure dite ouverte a été appliquée, quels en sont, en quelques mots, les grands traits ? On sait ce que c'est une procédure soumise au marché public, mais qu'est-ce qu'une procédure dite ouverte, selon la Municipalité lausannoise ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne veux pas marcher sur les plates-bandes de mon collègue Grégoire Junod, mais je lève un malentendu évoqué par M. Perrin à l'instant à propos du caractère éventuellement tardif des réactions du public ou des entreprises. L'autre jour, au Groupe consultatif d'accompagnement et de suivi (GCAS) du projet Métamorphose, il a été dit que nous avons un mandataire qui doit évaluer les questionnaires distribués lors de la séance du mois de juin et qui, à un moment donné, ne les acceptera plus. Donc, il ne s'agit pas du tout de dire qu'il est trop tard pour entrer dans la démarche – M. Junod l'a dit de façon tout à fait détaillée –, il commence juste à être un peu tard pour répondre au questionnaire qui sera évalué par notre mandataire chargé de faire l'examen de la démarche participative. Je voulais lever ce malentendu.

Je profite d'avoir la parole pour lancer un appel aux groupes et aux partis représentés dans ce Conseil, qui a voulu ce Groupe consultatif d'accompagnement et de suivi de la démarche Métamorphose. Ce groupe s'est réuni à plusieurs moments stratégiques : lors du lancement de la démarche, quand il y avait une initiative qui concernait le quartier, lors du concours d'urbanisme et aussi lundi dernier. Nous devons malheureusement constater que les groupes et les partis sont relativement peu représentés dans ces séances de groupe, à l'exception notable de M. Perrin ; certains ont, bien entendu, des excuses parfaitement valides. Mais j'insiste auprès des présidents de groupe et de parti : vous avez voulu ce groupe, il serait souhaitable d'y déléguer des membres lorsqu'il se réunit, ce qui n'arrive d'ailleurs pas si souvent – tous les six ou douze mois.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Je répondrai d'abord sur la question de la mise aux enchères. A priori, ce n'est pas une procédure envisagée par la Municipalité pour le projet Métamorphose. Par contre, il sera important de savoir ce qu'on fera sur chaque lot, de bien fixer le cahier des charges. Le but n'est pas forcément de renchérir au maximum le prix des logements ou des commerces qui y seront construits, mais de veiller à ce que d'éventuelles plus-values réalisées sur une partie des terrains – que ce soit avec de la vente en PPE, avec le marché libre ou avec l'activité commerciale – puissent être entièrement ou un maximum réaffectées au projet ou à des équipements publics de la Ville de Lausanne. C'est cela l'enjeu. Il m'apparaît que c'est peut-être plus efficace de le faire en fixant plusieurs types de logements à réaliser au sein d'un même lot qu'en faisant des ventes aux enchères, qui peuvent avoir quand même certains effets pervers. Le risque étant aussi de voir des investisseurs se casser la figure quelques années après avoir signé un droit de superficie trop cher, avec des conséquences pour la Ville, qui sont celles de racheter le projet – ce n'est donc pas négligeable.

En ce qui concerne la question de M. Dolivo sur les conditions fixées par la Ville de Lausanne aux investisseurs et aux futurs propriétaires de ce qui sera construit – et non des parcelles – dans le cadre des droits distincts et permanents des superficies, il faudra qu'il y ait un débat sur cette question. Là encore, les choses n'ont pas été définitivement arrêtées, mais la Municipalité pourrait fixer une règle générale à appliquer pour le projet Métamorphose. C'est en tout cas une réflexion que nous avons aujourd'hui au sein de ma direction ; nous réfléchissons aux types de contrôles qu'il faut fixer, à la durée du contrôle des loyers qu'on peut fixer dans les droits distincts et permanents de superficie, à la question d'un droit de préemption qualifié, qui peut être fixé pour vingt-cinq ans, et à quelles conditions le projet peut être cédé à un tiers ; est-ce qu'il faut, par exemple, s'agissant de logements à prix coûtant ou de logements subventionnés, s'assurer qu'ils ne soient redonnés qu'à des coopératives ou fondations d'utilité publique à but non lucratif ? Enfin, il y a une série d'instruments à disposition avec les droits de superficie, qui permettent précisément de se prémunir du risque spéculatif. Il faudra effectivement que nous ayons une réflexion à ce sujet.

Concernant la définition d'un appel d'offres ouvert, il y en a plusieurs types, puisque ce sont des appels d'offres ouverts. Je donne quelques éléments sur ce qui s'est fait à l'avenue de Morges, sans préjuger que cela se fera nécessairement de la même manière pour les lots de Métamorphose. Dans le cas de l'avenue de Morges, le projet a été annoncé à des investisseurs ; la Ville de Lausanne a fixé comme condition de départ de ne pas travailler avec des entreprises générales, le but étant de traiter directement avec l'investisseur. Le cahier des charges du logement a été indiqué, mais il a un peu évolué après le choix de l'investisseur. Au moment du concours, le projet prévoyait des logements protégés, des logements en marché contrôlé et des PPE. Sur cette base, les investisseurs ont pu étudier le projet et postuler. Je ne veux pas ouvrir ce débat maintenant, car nous le referons prochainement au Conseil communal. Un seul investisseur a postulé, car les conditions étaient relativement contraignantes. Je vous donne un exemple : les parcelles réservées à des coopératives d'habitants ne sont indiquées que dans l'appel d'offres ; des investisseurs institutionnels ne peuvent pas postuler, par exemple. C'est donc un appel d'offres où l'on essaye de fixer des conditions tout en sachant qu'une fois que le ou les investisseurs auront postulé et que l'un des investisseurs aura été choisi, le projet sera susceptible d'évoluer de manière à optimiser sa rentabilité financière et sa conformité avec les objectifs fixés dans le cahier des charges en termes de mixité sociale, de construction et d'écologie, par exemple.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je serai très bref, parce que les salés doivent être en train de chauffer... Suite aux dernières explications de M. le municipal – ce dont je le remercie – je précise une chose : il a parlé de cahier des charges et de projet évolutif ; ce qui pourrait vraiment rassurer les investisseurs, notamment les investisseurs institutionnels lancés dans ce genre de projet, c'est de savoir que, certes, le projet peut être évolutif, mais que le cadre fixé au départ est relativement stable. Il n'y a rien de plus difficile pour un investisseur privé ou institutionnel que de se lancer dans un projet et d'investir des montants importants – un, voire deux millions pour les études – et de se retrouver finalement pris dans un projet qui évolue en dehors du cadre fixé au départ.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – M. Gillard a entièrement raison. Peut-être me suis-je mal fait comprendre. Quand je parle d'évolution du projet, c'est plutôt à la demande de l'investisseur ; il ne s'agit pas de faire évoluer le cadre. Mais quand vous postulez, vous n'avez pas encore tous les prix ni tous les éléments. Il faut simplement que le projet puisse être réalisable conformément à ce qui a été prévu ; il y a donc forcément quelques évolutions. Il ne s'agit pas d'un projet à géométrie variable, mais quelques rectifications doivent forcément y être apportées.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Les surfaces de Métamorphose seront-elles vraiment attribuées de manière équitable – transparente et en n'autorisant pas la spéculation ? »
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Il nous reste huit minutes ; nous n'avons donc pas le temps de traiter les rapports. Je vous donne rendez-vous à la réception du président, à 20 h, au jardin du Musée historique de Lausanne. Nous aurons probablement la chance de voir le coucher du soleil.

La séance est levée à 19 h 50.

**Annexe: Liste des membres du Conseil communal
Législature 2011-2016**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Beau-Rivage 17 CP 1000 Lausanne 6	021/635.17.17	079/350.09.66 021/601.26.25	021/635.17.19 021/616.32.15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ADAM Yves	Comédien Enseignant	Rte de Marin 5B 1000 Lausanne 26		079/673.78.65 021/601.32.24		yvesadam.mac@mac.com	SOC
ALLAZ Christelle	Infirmière	Av. de Chailly 5 1012 Lausanne		021/652.62.13		ch-allaz@hotmail.com	SOC
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021/316.53.37	076/593.58.38 021/646.48.05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. de la Chablière 35 1004 Lausanne	021/317.51.96	078/872.59.19 021/646.56.26	021/311.61.05	e.ansermet@imprivite.ch	PLR
AUBERT Eliane	Directrice école sup. santé	Ch. de la Chaumière 14 1010 Lausanne	021/557.07.50	078/634.12.67 021/311.73.35	021/557.07.60	eliane.aubert@vd.ch elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur EPFL en environnement	Rue de la Pontaise 6B 1018 Lausanne	021/653.64.45	079/513.94.72 021/648.07.89	021/653.21.28	valery.beaud@gmail.com	V
BENDAHAN Samuel	Economiste Chargé de cours	Ch. de Montmeillan 10 1005 Lausanne	078/787.34.22	078/787.34.22		s.b@bluewin.ch	SOC
BÉRARD Marlène	Juriste	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne		078/710.44.43 021/624.88.13		marlene.berard@sunrise.ch	PLR
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079/862.32.73 021/323.98.74		sylbergmann@hotmail.com	V
BETTSCHART-NARBEL Florence	Avocate Féd. Romande des Consommateurs	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	021/331.00.90	076/347.08.87 021/711.07.27	021/711.07.27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BIÉLER Benoît	Géographe Urbaniste	Pl. de la Cathédrale 5 1005 Lausanne		076/321.22.56 021/544.76.82		benoit.bieler@haldimand15.ch	V
BLANC Christiane	Constructrice métallique	Rte de Cojonnex 2C 1000 Lausanne 25		079/376.24.02 021/784.27.34	021/784.27.34	blanc.christi@gmail.com andre.blanc.lausanne@gmail.com	PLR
BLANC Mathieu	Avocat	Av. Sainte-Luce 10 1003 Lausanne	021/863.63.00	079/488.53.41		mblanc@froirop.ch	PLR
BONNARD Claude	Chimiste Coll. sci. EPFL	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/693.06.01	076/372.75.14 021/312.75.14		claud.bonnard@citycable.ch	V
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.32 021/784.51.05		marie-ange.b@citycable.ch	V
BUCLIN Hadrien	Assistant UNIL	Pl. du Vallon 2 1005 Lausanne		078/610.81.15		hadrien.buclin@unil.ch	G

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Group
BUFFAT Marc-Olivier	D ^r en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/311.98.23		021/311.98.24	buffatlaw@hotmail.com	PLR
BÜRGIN Daniel	Ingénieur informaticien	Rue St-Roch 30 1004 Lausanne	021/633.16.71	021/312.30.92		dbu@edenpics.com	UDC
CACHIN Jean-François		Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079/446.21.18 021/784.15.00	021/784.15.00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55	maurice.calame@citycable.ch	PLR
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/442.16.45 021/646.80.59		jean-marie.chautems@bluewin.ch jean-marie.chautems@chuv.ch	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021/310.66.18	078/802.08.72 021/624.67.85	021/310.66.01	muriel.chenaux@unia.ch muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 127 1010 Lausanne		078/912.93.59 021/652.37.55	021/652.83.75	jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CLIVAZ Philippe	Secrétaire général Visions du Réel Nyon	Av. du Temple 21C 1012 Lausanne	022/365.44.52	079/643.75.67 021/616.41.43	022/365.44.50	ph.clivaz@citycable.ch	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021/312.06.76	079/609.53.38 021/601.16.15	021/320.06.97	magali@popvaud.ch	G
de HALLER Xavier	Juriste	Ch. des Bruyères 1 1007 Lausanne		079/362.51.53 021/601.72.36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079/691.65.00 021/311.78.65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise	Retraitée	Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079/820.61.33 021/312.65.12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DOLIVO Jean-Michel	Avocat	Av. Vinet 14 1004 Lausanne	021/317.50.70	078/802.84.66 021/648.36.90	021/317.50.79	jm.dolivo@collectifave.ch	G
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Rte de Montheron 59 1053 Cugy	021/315.15.15	021/648.47.57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
FALLER Olivier	Musicien	Av. du Léman 16 1005 Lausanne	021/312.44.42	078/722.19.35 021/323.02.52	021/312.91.73	ofaller@bluewin.ch	SOC
FERRARI Yves	Architecte Sociologue	Rte Aloys-Fauquez 27 1018 Lausanne	021/648.10.76	079/549.65.40 021/648.10.62	086+N° mobile	yves.ferrari@verts.ch	V
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne	079/358.36.04		021/653.40.60	info@martinefiora.ch	PLR

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Group
FRACHEBOUD Cédric	Ramoneur	Ch. de Praz-Séchaud 40 1010 Lausanne		079/214.33.75 021/653.49.93		cfrache@bluewin.ch	UDC
FRUND Sarah	Psychologue	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne		078/646.43.56 021/646.28.70		sarah.frund@lausanne-cc.org	G
GAILLARD Benoît	Secrétaire politique	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		079/773.47.61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021/711.12.13	079/447.30.25	021/711.12.12	guy.gaudard@bluewin.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079/417.85.97 021/647.85.97		g.gazzola@sunrise.ch	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89	a.geb@romandie.com	V
GHELFI Fabrice	Economiste Chef de service	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.44	079/507.27.40 021/646.81.90		les.ghelfi@citycable.ch fabrice.ghelfi@vd.ch	SOC
GILLARD Nicolas	Avocat	Pl. St-François 1 – CP 7191 1002 Lausanne	021/349.19.19	079/596.74.13 021/311.27.77		ngillard@carrard-associes.ch	PLR
GRABER Nicole	Architecte Paysagiste	Av. du Léman 42 1005 Lausanne	021/963.64.45	078/823.87.00 021/711.18.67		nicole.graber@gmail.com	V
GRAF Albert	Huissier courrier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021/315.72.26	079/204.81.80 021/652.50.16		al.graf@econophone.ch albert.graf@lausanne.ch	UDC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079/345.68.78	079/345.68.78		grandfa@citycable.ch	V
GUEX Sébastien	Professeur Université Lausanne	Av. de Sévery 4 1004 Lausanne	021/692.29.37	021/616.28.60		sebastien.guex@unil.ch	G
GUIDETTI Laurent	Architecte	Av. du Rond-Point 3 1006 Lausanne	021/331.04.40	079/587.74.05 021/647.65.77		laurent.guidetti@citycable.ch guidetti@tribu-architecture.ch	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. assurances indépendant	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079/464.82.84 021/617.74.06		jdr.henchoz@bluewin.ch	PLR
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne	021/796.33.00	076/586.82.22		pahildbrand@hotmail.com	PLR
HMIDA-CHATELAIN Caroline	Assistante en informatique	Av. du Grey 10 1004 Lausanne	021/315.26.14	076/563.92.62 021/646.92.62	021/315.20.20	hmida@udc-vaud.ch	UDC
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Curtat 6 1005 Lausanne		079/310.96.78		hubler@mac.com	G

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Group
JACQUAT Philippe	Médecin	Ch. Simplemont 3 1005 Lausanne	021/647.27.11	079/310.27.29 021/323.88.66	021/647.27.12	philippe.jacquat@ereutophobie.ch philippe.jacquat@citycable.ch	PLR
JAQUET-BERGER Christiane	Journaliste	Av. de Béthusy 60 1012 Lausanne		079/449.46.61 021/652.23.51		christiane.jaquet@gmail.com	G
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Av. Beauregard 1 1007 Lausanne	027/766.12.87	078/835.16.01 021/320.81.18		henri@klunge.ch	PLR
KNECHT Evelyne	Comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	079/604.08.14			evelyne@popvaud.ch	G
KNECHT Mirelle	Assistante sociale	Ch. de Maillefer 123 1018 Lausanne	021/342.03.39	079/639.00.20 021/648.64.31		myrelek@citycable.ch myrele.knecht@psb.admin.ch	SOC
LAPIQUE Gaëlle	Chargée de projet ONG	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	031/307.22.48	078/629.90.74		gal.lapique@gmail.com	V
LAURENT Jean-Luc	Inspecteur police cantonale du commerce	Av. de Chailly 34 1012 Lausanne	021/316.46.02	079/415.54.44 021/653.39.16		jean-luc.laurent@vd.ch	UDC
LITZISTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue de l'Ale 41 1003 Lausanne	022/329.99.29	021/311.55.79		litzistorf@equiterre.ch	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.36	021/320.80.03		andre.mach@unil.ch	SOC
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne		079/210.76.45 021/320.20.02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079/409.28.34	079/409.28.34 021/601.95.94	021/601.95.94	mayorisabelle@yahoo.fr	V
MEYSTRE Gilles	Secrétaire politique	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne	021/320.80.21	079/204.52.15 021/624.88.13	021/320.60.86	gilles.meystre@radicaux.ch gilles.meystre@gmail.com	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MICHEL Stéphane	Travailleur social	Ch. de Beau-Val 2 1012 Lausanne		078/835.74.80 021/653.62.15		stephane.michel@bluewin.ch	SOC
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021/316.74.41	079/695.96.71 021/653.78.72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MOSCHENI Fabrice		Av. de Cour 38 1007 Lausanne	021/619.06.75	079/658.49.24		moscheni@udc-vaud.ch fmoscheni@yahoo.fr	UDC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Group
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste retraitée	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021/320.25.81		emmuller2002@yahoo.com	V
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021/315.62.15	079/959.37.28 021/648.74.04		nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	V
OBERSON Pierre	Resp. transports Emmi Interfrais	Rte du Pavement 3 1018 Lausanne	021/731.00.51	079/448.61.46 021/647.86.20		oberson@udc-vaud.ch	UDC
OSTERMANN Roland	Retraité	Rte de Praz-Gilliard 15 1000 Lausanne 26		021/784.15.23		ostermann@bluewin.ch	V
PACCAUD Isabelle	Historienne	Av. d'Echallens 113 1004 Lausanne		021/647.76.39		isabellepaccaud@gmail.com	G
PAYOT David	Travailleur social	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne	021/320.53.93	078/647.12.86 021/646.28.70		david.payot@lausanne-cc.org	G
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/614.90.00	079/600.21.06 021/729.02.45	021/614.90.01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumenets 12B 1000 Lausanne 26		079/447.21.38 021/784.12.69		cd.perrin@bluewin.ch	PLR
PETERS Solange	Médecin oncologue	Av. des Figuiers 19 1007 Lausanne	079/556.01.92	078/759.43.76 021/729.31.40	021/314.01.67	solange.peters@chuv.ch	SOC
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Plaines-du-Loup 70 1018 Lausanne	021/643.62.29	078/603.08.58 021/647.18.97		rphilippo@bluewin.ch	SOC
PICARD Bertrand	Délégué médical	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021/652.90.62	021/652.90.22	021/652.90.76	bpicard@bluewin.ch	PLR
RAPAZ Roland	Directeur d'établ. scolaire à la retraite	Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		roland.rapaz@citycable.ch	SOC
REBEAUD Laurent	Journaliste	Av. de Chailly 22 1012 Lausanne	021/316.05.14	079/457.41.13 021/652.65.25	021/316.40.52	lrebeaud@citycable.ch	V
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021/316.42.12	021/652.96.04	021/316.42.72	jresplen@citycable.ch	G
ROSSI Vincent	Ing. EPFL - analyste environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021/693.91.94	078/638.63.21 021/311.73.88	021/693.91.96	vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@quantis-intl.com	V
RUF Florian	Formateur pour adultes	Av. du Grammont 16 1007 Lausanne		076/505.05.61 021/601.23.61		florian@mou.ch	SOC
RUIZ Rebecca	Criminologue	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		076/567.87.37 021/312.18.81		rebeccaruiz@bluewin.ch rebecca.ruiz@ps-lausanne.ch	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Group
RUIZ VAZQUEZ Francisco		Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076/516.56.34 021/312.17.24		frruiz@bluewin.ch	SOC
SANSONNENS Julien	Chargé de recherche	Rte du Pavement 31 1018 Lausanne	021/314.78.66	078/607.19.79		julien@jsansonnens.ch	G
SAUGEON Esther	Employée de commerce	Av. des Toises 18 1005 Lausanne		079/304.65.30 021/652.67.09		esther.saugeon@lausanne-cc.org	UDC
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078/607.95.33 021/647.70.05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021/683.26.80	079/607.45.94 021/647.25.20		stauber.partner@bluewin.ch	UDC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021/312.41.44	079/796.78.50 021/311.53.10	021/311.29.02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TREZZINI Giampiero	Chef de projet	Av. Bergières 22 1004 Lausanne	021/316.42.45	078/712.16.43 021/646.51.38		giampiero@trezzini.net	V
TSCHOPP Jean	Juriste	Av. de Sévelin 4B 1007 Lausanne	021/692.28.22	078/809.19.10 021/647.43.73		jean.tschopp@gmail.com	SOC
VELASCO Maria	Conseillère sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021/692.21.16	021/329.09.08	021/692.21.15	maria.velasco@unil.ch	V
VOIBLET Claude-Alain		Av. Vallombreuse 50 1004 Lausanne	021/806.32.90	079/251.22.06	021/806.32.91	voiblet@udc-vaud.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021/315.68.08	079/743.14.68 021/617.27.48		voutat.m@bluewin.ch marlenevoutat@yahoo.fr	G
WERMELINGER Elisabeth	Cheffe de projet Etat de Vaud	Av. de France 33 1004 Lausanne	021/316.30.52	079/425.69.78 021/626.26.62		elisabeth.wermelinger@vd.ch elisabeth.wermelinger@bluewin.ch	SOC
WILD Diane	Biologiste Key Account Manager	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079/449.46.78 021/351.42.04	021/351.42.05	d.wild@bluewin.ch	PLR
ZUERCHER Magali	Architecte EPFL Urbaniste FSU	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magali_zuercher@bluemail.ch	SOC
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021/557.05.00	079/356.55.03 021/646.05.15		anna.zurcher@bluewin.ch	SOC

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Présidente : M^{me} Solange **Peters**

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Adam Yves | 16. Marti Manuela |
| 2. Allaz Christelle | 17. Michel Stéphane |
| 3. Alvarez Henry Caroline | 18. Mivelaz Philippe |
| 4. Bendahan Samuel | 19. Peters Solange |
| 5. Chautems Jean-Marie | 20. Philippo Roland |
| 6. Chenau Mesnier Muriel | 21. Rapaz Roland |
| 7. Clivaz Philippe | 22. Ruf Florian |
| 8. Decollogny Anne-Françoise | 23. Ruiz Rebecca |
| 9. Faller Olivier | 24. Ruiz Vazquez Francisco |
| 10. Gaillard Benoît | 25. Thambipillai Namasivayam |
| 11. Gazzola Gianfranco | 26. Tschopp Jean |
| 12. Ghelfi Fabrice | 27. Wermelinger Elisabeth |
| 13. Guidetti Laurent | 28. Zuercher Magali |
| 14. Knecht Mirelle | 29. Zürcher Anna |
| 15. Mach André | |

2. GROUPE PLR

Les Libéraux-Radicaux

(24 membres)

Président : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Gaudard Guy |
| 2. Aubert Eliane | 14. Gillard Nicolas |
| 3. Bérard Marlène | 15. Henchoz Jean-Daniel |
| 4. Bettschart-Narbel Florence | 16. Hildbrand Pierre-Antoine |
| 5. Blanc Christiane | 17. Jacquat Philippe |
| 6. Blanc Mathieu | 18. Klunge Henri |
| 7. Buffat Marc-Olivier | 19. Longchamp Françoise |
| 8. Cachin Jean-François | 20. Meystre Gilles |
| 9. Calame Maurice | 21. Pernet Jacques |
| 10. de Haller Xavier | 22. Perrin Charles-Denis |
| 11. de Meuron Thérèse | 23. Picard Bertrand |
| 12. Fiora-Guttman Martine | 24. Wild Diane |

3. GROUPE 'LES VERTS'

(20 membres)

Présidente : M^{me} **Isabelle Mayor**

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Beaud Valéry | 11. Litzistorf Spina Natacha |
| 2. Bergmann Sylvianne | 12. Mayor Isabelle |
| 3. Biéler Benoît | 13. Michaud Gigon Sophie |
| 4. Bonnard Claude | 14. Müller Elisabeth |
| 5. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 15. Nsengimana Nkiko |
| 6. Ferrari Yves | 16. Ostermann Roland |
| 7. Gebhardt André | 17. Rebeaud Laurent |
| 8. Graber Nicole | 18. Rossi Vincent |
| 9. Grin Claude Nicole | 19. Trezzini Giampiero |
| 10. Lapique Gaëlle | 20. Velasco Maria |

4. GROUPE UDC

Union Démocratique du Centre

(14 membres)

Président : M. **Philipp Stauber**

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 8. Laurent Jean-Luc |
| 2. Bürgin Daniel | 9. Moscheni Fabrice |
| 3. Chollet Jean-Luc | 10. Oberson Pierre |
| 4. Ducommun Philippe | 11. Saugeon Esther |
| 5. Fracheboud Cédric | 12. Schlienger Sandrine |
| 6. Graf Albert | 13. Stauber Philipp |
| 7. Hmida-Chatelain Caroline | 14. Voiblet Claude-Alain |

5. GROUPE 'LA GAUCHE'

POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants

(13 membres)

Président : M. **Alain Hubler**

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Buclin Hadrien | 8. Knecht Evelyne |
| 2. Crausaz Mottier Magali | 9. Paccaud Isabelle |
| 3. Dolivo Jean-Michel | 10. Payot David |
| 4. Frund Sarah | 11. Resplendino Janine |
| 5. Guex Sébastien | 12. Sansonnens Julien |
| 6. Hubler Alain | 13. Voutat Marlène |
| 7. Jaquet-Berger Christiane | |

BUREAU DU CONSEIL

2011-2012

Président :	M. Claude-Alain Voiblet (UDC)
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Janine Resplendino (La Gauche)
2 ^e vice-présidente :	M ^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts)
Scrutateur :	M. André Gebhardt (Les Verts)
Scrutatrice :	M ^{me} Elisabeth Wermelinger (Socialiste)
Scrutateurs suppléants :	M. Olivier Faller (Socialiste) M. Jacques Pernet (Libéral-Radical)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil :	M. Frédéric Tétaz Tél. : 021/315.21.01 Télécopie : 021/315.20.02 Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch
Secrétaire administrative :	M ^{me} Dominique Monbaron Tél. : 021/315.21.03 Télécopie : 021/315.20.07 Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch
Secrétaires (gestion électronique de documents) :	M ^{me} Brigitte Paillard Tél. : 021/315.21.06 Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch
	M ^{me} Corinne Zoss Tél. : 021/315.21.06 Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch
Rédactrice du Bulletin du Conseil :	M ^{me} Patricia Pacheco Delacoste Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

Bureau électoral général :

Président :	M. Claude-Alain Voiblet (UDC), président du Conseil
Membres :	M. André Gebhardt (Les Verts), scrutateur M ^{me} Elisabeth Wermelinger (Socialiste), scrutatrice
Secrétaire:	M. Frédéric Tétaz , secrétaire du Conseil
Vice-présidente :	M ^{me} Janine Resplendino (La Gauche), 1 ^{re} vice-présidente du Conseil

Secrétariat municipal :

Hôtel de Ville
Tél. 021/315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Christian **Kiefer**
M. Jean-François **Deschenaux**
Tél. 021/315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 021/315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 021/315.22.71/72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2011 pour la législature 2011-2016)

GESTION

- Membres :
1. Raphaël **Abbet**, UDC
 2. Eddy **Ansermet**, libéral-radical
 3. Maurice **Calame**, libéral-radical
 4. Gianfranco **Gazzola**, socialiste
 5. Claude Nicole **Grin**, Les Verts
 6. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
 7. Alain **Hubler**, La Gauche
 8. Philippe **Jacquat**, libéral-radical
 9. Manuela **Marti**, socialiste
 10. Roland **Ostermann**, Les Verts
 11. Roland **Philippoz**, socialiste
 12. Vincent **Rossi**, Les Verts
 13. Florian **Ruf**, socialiste
 14. Julien **Sansonnens**, La Gauche
 15. Esther **Saugeon**, UDC

FINANCES

- Membres :
1. Samuel **Bendahan**, socialiste
 2. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
 3. Claude **Bonnard**, Les Verts
 4. Hadrien **Buclin**, La Gauche
 5. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
 6. Philippe **Clivaz**, socialiste
 7. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
 8. Pierre-Antoine **Hildbrand**, libéral-radical
 9. Jean-Luc **Laurent**, UDC
 10. Françoise **Longchamp**, libérale-radical
 11. David **Payot**, La Gauche
 12. Rebecca **Ruiz**, socialiste
 13. Philipp **Stauber**, UDC
 14. Giampiero **Trezzini**, Les Verts
 15. Jean **Tschopp**, socialiste

PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
 2. Marie-Ange **Brélaz-Buchs**, Les Verts
 3. Xavier **de Haller**, libéral-radical
 4. Martine **Fiora-Guttman**, libérale-radical
 5. Henri **Klunge**, libéral-radical
 6. Evelyne **Knecht**, La Gauche
 7. Nkiko **Nsengimana**, Les Verts
 8. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste
 9. Sandrine **Schlienger**, UDC
 10. Anna **Zürcher**, socialiste

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Samuel **Bendahan**, socialiste
 2. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
 3. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
 4. Nicolas **Gillard**, libéral-radical
 5. Jean-Luc **Laurent**, UDC
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Cédric **Fracheboud**, UDC
 4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 5. David **Payot**, La Gauche

POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Yves **Adam**, socialiste
 2. Eliane **Aubert**, libérale-radical
 3. Valéry **Beaud**, Les Verts
 4. Maurice **Calame**, libéral-radical
 5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
 6. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
 7. Benoît **Gaillard**, socialiste
 8. Laurent **Guidetti**, socialiste
 9. Christiane **Jaquet-Berger**, La Gauche
 10. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts
 11. *Vacant*, libéral-radical (*élection reportée au 30.8.11*)
 12. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
 13. *Vacant*, UDC (*élection reportée au 30.8.11*)
 14. Marlène **Voutat**, La Gauche
 15. Diane **Wild**, libérale-radical

ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

dès le 1^{er} juillet 2011

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président : M. Marc **Vuilleumier**

Administration générale :	M. Daniel Brélaz <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i>
Sécurité publique et Sports:	M. Marc Vuilleumier <i>Suppléante : M^{me} Florence Germond</i>
Culture et Logement :	M. Grégoire Junod <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale :	M. Oscar Tosato <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i>
Finances et Patrimoine vert :	M ^{me} Florence Germond <i>Suppléant : M. Grégoire Junod</i>
Services industriels :	M. Jean-Yves Pidoux <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>

Secrétaire municipal :	M. Christian Zutter
Secrétaire municipal adjoint :	M. Sylvain Jaquenoud
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Jean Borloz